Traité des maladies des os, de feu M. Petit / par M. Louis...

Contributors

Petit, Jean-Louis, 1674-1750 Louis, M. (Antoine), 1723-1792

Publication/Creation

Paris: P. G. Cavelier, 1758.

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/x54hjxgw

License and attribution

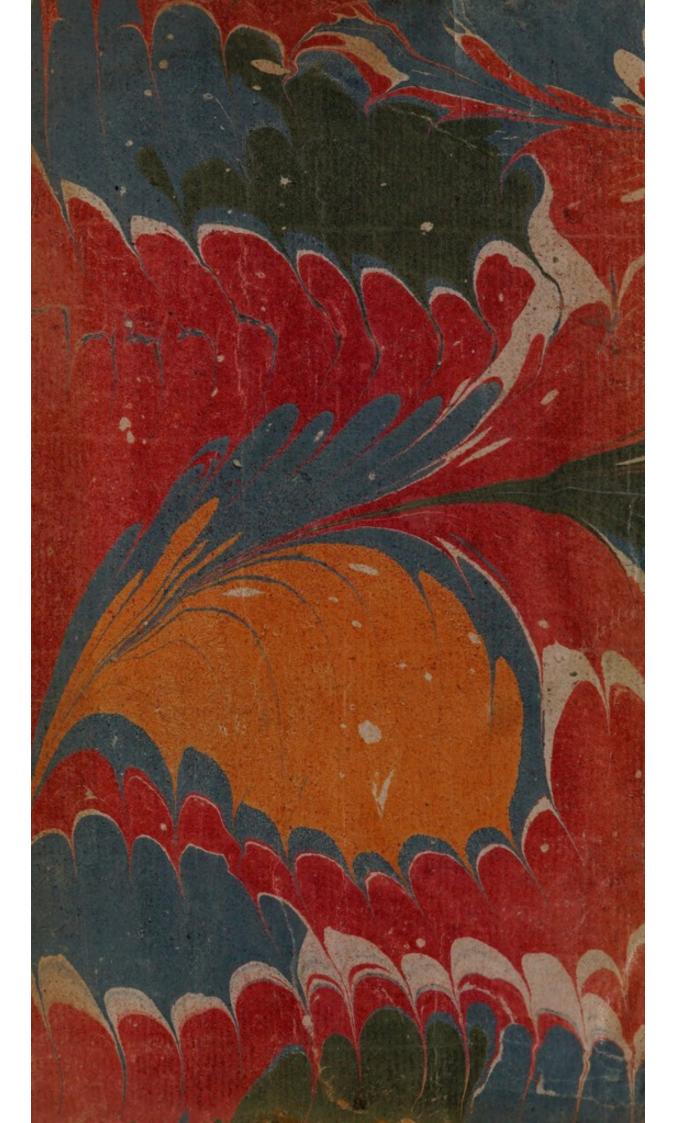
This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org







40542 A From 1752 ed of Traite des modadies des of? But has helf-title not in our (1772) copy of that work Not catalogued reparately the with Petit, J.L.

56.A.u



DISCOURS

HISTORIQUE ET CRITIQUE
SUR LE TRAITÉ
DES MALADIES DES OS,

DE FEU M. PETIT.

Par M. Louis, Professeur & Censeur Royal, Chirurgien-Major-Adjoint de l'Hôpital de la Charité de Paris, Associé de l'Académie des Sciences, des Belles-Lettres & des Arts de Rouen, &c.

DISCOURS

MISTORIQUE ET CRITIQUE

DES MALADIES DES 053

DE FRU M. PETIT.

Course of Frederick of Confer Real,





DISCOURS

SUR LE TRAITÉ

DES MALADIES DES OS,

DE FEU M. PETIT.

Présenté à l'Académie des Sciences; des Belles-Lettres & des Arts de Rouen.

blie impunément un ouvrage médiocre; la prévention le fait croire recommandable, & s'il ne paroît aucune critique qui en fasse connoître les défauts, il tombe insensiblement dans l'oubli, sans donner atteinte à la réputation dont jouit l'Ecrivain: c'est un avantage que donnent des circonstances favorables. On voit au contraire des productions estimables traitées sans Tome I.

Discours sur le Traité aucun égard; elles servent de motifs pour attaquer les Auteurs; mais lorsque les critiques sont injustes, l'ouvrage en reçoit de l'éclat, & l'Auteur leur est enfin redevable de sa plus solide gloire. M. Petit a été dans ce cas à l'occasion de son Traité des Maladies des Os. Ce Livre ne doit point sa vogue à la célébrité que ce grand Chirurgien avoit acquise: il a essuyé les plus grandes contradictions; jamais ouvrage n'a été plus exposé au caprice des jugemens. Il n'y en a point qui ait été plus en butte aux déclamations, aux invectives, & contre lequel on ait fait jouer plus de ressorts & de toute espece. Malgré ces attaques si variées & si multipliées, il s'est foutenu & est devenu un livre classique; sa réputation, toujours nouvelle, s'accroît de jour en jour; les connoissances qu'il renferme ont donné du prix aux Traités dans lesquels on en a fait usage; enfin M. Petit, en le composant, se préparoit à la vérité quelques chagrins passagers, mais il élevoit un monument durable de son savoir

des Maladies des Os. 3 & de son habileté, & s'est assuré l'estime & la reconnoissance de la

postérité.

Les contestations auxquelles ce Livre a donné lieu, n'ont pas peu contribué à sa perfection. Elles ont piqué M. Petit d'émulation : elles auroient pû porter le découragement dans tout autre esprit; mais il sentoit les ressources de son génie : il a corrigé des fautes, & a présenté sous de nouveaux jours des points essentiels qu'il n'auroit pautêtre pas pensé à éclaircir, sans les difficultés qu'on lui a opposées, & qu'on avoit souvent l'adresse de faire renaître, après qu'il en a eu donné la solution. C'est peut-être aussi à ces contradictions qu'on doit les excellens principes dont il n'a cessé depuis d'enrichir la Chirurgie. Poursuivi & outragé par des railleries piquantes, irrité par des farcasmes amers, M. Petit, vif & sensible, a dû souffrir fort impatiemment l'opiniâtreté de ses censeurs. Il répondit aux premieres critiques, mais ses adversaires répliquoient, & faisoient en même tems de nouvelles attaques sous d'autres noms

Discours sur le Traité & sur d'autres points. Il faut avouer qu'ils étoient plus habiles que lui dans ce genre d'escrime. Leur ton décisif imposoit à la multitude; les prétentions de leur savoir étoient sans bornes; ils prodiguoient à M. Petit les qualifications les plus injurieuses. Selon eux, c'étoit un ignorant qui ne savoit pas le premier mot de la structure & de la véritable situation des parties du corps; faute de théorie, il n'en connoissoit ni les rapports, ni les fonctions; on voyoit par-tout des fautes impardonnables; il tomboit dans les erreurs les plus dangereuses; il se trompoit grossiérement à chaque page, sur des choses où il semble presque impossible de se méprendre : tels étoient les discours de ses adversaires. L'intérêt de la vérité n'animoit certainement pas des gens qui montroient tant de passion dans le parti qu'ils avoient pris de contredire; ils en firent même l'aveu; on n'avoit d'autre but que de mortisser M. Petit. Les chefs de cette entreprise mettoient en jeu tout ce qui pouvoit en favoriser le succès; ils ex-

de la Maladie des Os. citoient l'envie des uns, piquoient les autres de jalousie; les Pédans disputoient sans cesse avec acharnement sur des mots; les esprits d'une meilleure trempe faisoient un mauvais usage de leurs talens, par le soin qu'ils prenoient d'assaisonner leurs critiques du sel de la satyre & de la plaisanterie, pour les faire gouter de ceux qui n'entendoient pas les difficultés, ou qui ne prenoient pas la peine de se mettre bien au fait des questions. Rien ne manqua à cette persécution; de très-honnêtes gens furent entraînés dans le parti contraire à M. Petit; l'esprit d'intrigue & de suggestion souleva contre lui des perfonnes respectables par la droiture du cœur. Le grand prétexte de toutes ces menées étoit la Préface de l'édition de 1723, qui fut supprimée à la premiere réimpression. M. Petit étoit accusé d'y avoir parlé de lui-même avec un fond de complaisance qui déplut à un grand nombre d'ennemis jaloux de sa réputation actuelle, & de celle à laquelle il paroissoit aspirer. On se fait un plaisir, & même un devoir, a 111

Discours sur le Traité disoit un de ses censeurs, d'abbaisser un homme qui veut forcer la liberté des suffrages : aussi l'a-t-on chicané pour le plaisir de le faire. On transformoit en fautes essentielles, des négligences de style, des conftructions vicieuses, quelques expressions mal entendues qui ne rendoient ses pensées obscures qu'à ceux qui étoient disposés à les trouver telles. Quel est le Livre qu'on ne puisse censurer avec apparence de raison, lorsqu'on voudra le faire dans cet esprit injuste qui grossit les plus petites fautes, & qui convertit de simples inadvertences en erreurs capitales. Le tems a mis aux choses leur vrai prix. Le Traité des Maladies des Os a triomphé de toutes les critiques. Nous ne nous proposons point de rappeller ici les déclamations peu mesurées, ni les réflexions satyriques, ni les apostrophes insultantes; il suffira de dire que M. Petit s'est toujours tenu dans les bornes de la modération & de la politesse que ses adversaires ont si souvent franchies. Il a eu sur eux l'avantage de n'avoir jamais jetté de nuages sur l'é-

des Maladies des Os. tat des questions pour les faire perdre de vûe; & il s'est trouvé vengé de quelques excès auxquels on s'étoit porté contre lui, en abandonnant le coupable à la honte de s'être fait connoître pour l'auteur d'un procédé révoltant *. On ne fera mention que des critiques qui ont eu véritablement le fonds de l'Art pour objet, & dont la discussion peut devenir instructive. L'estime particuliere que nous avons pour la mémoire de l'Auteur, ne nous fera point dissimuler quelques fautes qu'on peut relever avec utilité. Il s'agit du bien public ; c'est la loi suprême à laquelle toute autre considération doit céder.

M. Petit, reçû Maître en Chirurgie en 1700, à l'âge de 26 ans, fut chargé de faire aux Eleves, dans l'Amphithéatre de S. Côme, un cours sur les Maladies des Os. Il s'en acquitta avec succès. C'est à la sollicitation de ces mêmes Eleves qu'il rendit publics en 1705, les cahiers qu'il avoit composés pour

^{*} Voyez ce trait dans l'éloge de M.Petit, Mém. de l'Acad. Royale de Chirurgie, Tom. II.

Discours sur le Traité ses leçons. Ils fournirent la matiere d'un volume in-12 qui fut intitulé: L'Art de guérir les Maladies des Os, où l'on traite des luxations & des fractures, avec les instrumens nécessaires, & une machine de nouvelle invention pour les réduire; ensemble des exostoses & des caries, des anchyloses, des maladies des Dents, & de la Charte ou Rachitis, maladie ordinaire aux enfans. On voit par ce titre seul que l'ouvrage pouvoit ouvrir une voie aux cenfures grammaticales; mais l'on n'avoit alors aucune intention de harceler l'Auteur. Le même M. Andry qui dixhuit ans après lui donna si peu de quartier sur des négligences aussi peu repréhensibles, dans la guerre qu'il continua si longuement & avec si peu de raison contre la seconde édition, approuva la premiere en qualité de Censeur Royal, & trouva que le Livre étoit clair, méthodique, bien entendu & très-digne de l'impression. Il parut sous les auspices de M. Mareschal, nouvel-Iement élevé à la place de premier Chirurgien du Roi par le mérite le plus distingué. Les Chirurgiens de

Paris porterent un jugement avantageux de cet ouvrage; il mérita l'attention des Etrangers. On l'imprima à Leyde en 1709: il fut traduit en Allemand, & imprimé à Dresde en 1711; & M. Manget qui publia en 1721 sa Bibliotheque Chirurgicale, donne à M. Petit un témoignage d'estime à l'occasion de sa machine pour la réduction du bras luxé, gravée dans le second tome de cette même Bibliotheque, à la planche xv, article des Instru-

mens de Chirurgie.

Tel fut le succès du premier Ouvrage de M. Petit. Quoiqu'il ne l'eût composé que pour des Eleves, les Maîtres de l'Art en firent grand cas. Les Anciens avoient transmis un fonds très-riche sur les Maladies des Os; mais leurs observations, tout intéresfantes qu'elles sont, ne peuvent être lûes avec fruit que par des hommes déja instruits, & à qui l'expérience a appris à discerner les objets fur lesquels ils doivent réfléchir. Il faut avoir des principes pour sentir & connoître les différentes circonstances décrites dans

chaque fait de pratique. Ce sont ces principes que M. Petit expose d'une maniere simple, lumineuse, & la plus propre à en faciliter l'étude; les connoissances générales sont des faits primitifs & sondamentaux qui éclairent les commençans sur les phénomenes particuliers, dont ces connoissances elles-mêmes sont le résultat. Le Traité de M. Petit, envisagé sous ce point de vûe, gagne à être comparé avec les ouvrages qu'on avoit avant le sien sur la même matiere.

Celui qui étoit alors entre les mains de tous les Chirurgiens, & qui leur servoit de guide, avoit été publié en 1689 par Laurent Verduc, le pere. Cet homme zélé pour le progrès de son Art, s'étoit voué à l'instruction des Eleves; il s'étoit occupé, pendant un grand nombre d'années à faire des Cours particuliers sur différentes matieres Chirurgicales : il enseignoit principalement l'art d'appliquer les bandes sur les dissérentes parties du corps. Pour faciliter ces exercices, peut-être trop négligés de notre tems, il composa un Traité des

des Maladies des Os. bandages; c'est cet Ouvrage dont Verduc étendit ensuite l'utilité en y traitant la matiere des fractures & des luxations : mais le titre même du Livre annonce que l'Auteur ne parle que succinctement de ces maladies, & seulement par rapport aux principaux moyens curatifs, qui sont les bandages. Ce Livre a été traduit en Hollandois en 1691. Les Journaux des Savans de Leipfick, année 1692, en font une mention honorable; & feize ans après la mort de l'Auteur, en 1711, il en parut une autre édition à Paris, dédiée, par le Libraire d'Houry, à M. Mareschal, premier Chirurgien du Roi. L'oubli parfait dans lequel cet Ouvrage est tombé, quoiqu'il n'y ait rien de contraire aux principes de l'Art, nous paroît une preuve de la supériorité de celui de M. Petit.

La seconde édition qu'il publia en 1723, étoit déja bien perfectionnée: c'étoit le fruit de dixhuit années d'étude, de réflexions & d'expérience. Dans cet intervalle, M. Petit avoit été reçû à l'Académie Royale des Sciences, &

Discours sur le Traite 12 l'on avoit admis dans les Mémoires de cette Compagnie, plusieurs inventions de notre Auteur, relatives aux Maladies des Os; il ne manqua pas d'en enrichir fon ouvrage. Le Journal des Savans du mois de Mars 1724, rendit compte de cette seconde édition. M. Andry, l'Auteur de l'Extrait, dit qu'elle étoit plus châtiée que la premiere; qu'on pouvoit la regarder comme un nouvel ouvrage, puisqu'il y avoit un volume d'augmentations: mais les éloges qu'il donne à certains endroits du Livre, sont bien tempérés par plusieurs. traits de satyre & de mauvaise plaisanterie qu'il convient de passer fous silence. Les réflexions vraiment critiques méritent une toute autre considération, puisqu'elles ont excité des controverses utiles. Le point le plus contesté est précisément celui qui a fait le moins d'honneur aux adversaires de M. Petit: on lui a nié le fait de la rupture du tendon d'Achille. Un Sauteur, dont le nom est célebre par cette dispute, ayant voulu s'élever à pieds joints sur une table de trois

des Maladies des Os. pieds de haut, se rompit les deux tendons d'Achille, sans aucune plaie extérieure. M. Petit connut le mal, & par ses soins le blessé guérit fort heureusement de cet accident. L'histoire de cette cure donnée à l'Académie Royale des Sciences, & publiée dans ses Mémoires, année 1722, avoit excité l'envie & la jalousie de quelques Confreres. M. Andry se rendit l'écho de tous les propos que ces passions basses faisoient tenir contre l'habile Chirurgien. Les uns nioient la possibilité du fait : la tradition nous rappelle les expériences sur lesquelles ils prétendoient s'autoriser dans leur opinion. Des poids assez considérables furent attachés au tendon d'Achille d'un cadavre, sans pouvoir le faire rompre. Il falloit être bien peu instruit, pour tiret d'une telle épreuve une conséquence contre la possibilité du fait contesté, puisque rien ne ressemble moins aux circonstances dans lesquelles un tendon doit se casser, fur un homme vivant, par la contraction forcée des fibres musculaires dont le tendon est une suite.

Discours sur le Traité D'autres s'obstinoient à nier que le fait fût arrivé à Cochoix, c'est le nom du Sauteur. Il se trouva même un Chirurgien, alors en une grande réputation à laquelle il a survécu, qui n'a pas réclamé contre la citation faite d'après lui dans des Ecrits publics; on assuroit qu'il avoit examiné les tendons d'Achille de Cochoix, & qu'il les avoit trouvés sans aucune division. Une telle assertion ne pouvoit être l'effet d'aucune méprise, ni de négligence, ni d'ignorance; il falloit que M. Petit, ou son confrere, fût de mauvaise foi. M. Andry qui ne vouloit pas parler d'après soi, pour éviter le reproche personnel d'une imputation aussi injurieuse, se contentoit de tenir l'observation pour suspecte, & sa critique se réduit à établir quatre omissions, que M. Petit a eu, dit-il, intérêt de faire, en cas qu'il eût mis de l'exagération dans les récits.

La premiere omission est de n'avoir pas nommé ceux de ses confreres à qui il dit avoir fait voir la rupture du tendon d'Achille. Ce reproche, très-soible pour le sonds des Maladies des Os. 15 de la chose, devenoit insultant par le motif qu'on donnoit à cette omission. On avoit empêché par-là, disoit-on, d'avoir recours à des témoins pour s'éclaireir du fait.

La seconde est de n'avoir pas dit si les gras de jambe devinrent plus gros après la blessure; ce qui a dû arriver, suivant M. Andry, par la rétraction des muscles. M.

Petit démontre le contraire.

La troisseme omission est de n'avoir pas fait mention de l'inégalité ou bourrelet qui a dû se faire à l'endroit de la soudure des deux bouts rompus. Cette objection en

mérite à peine le nom.

On reprochoit quatriémement à M. Petit d'avoir omis de citer une observation d'Ambroise Paré sur la rupture du tendon d'Achille, parce que la comparaison ne lui auroit point été savorable. Les dissérences sont, à la vérité, trèsfrappantes. Ambroise Paré dit que dans ce cas la douleur est grande en la partie. Le Malade de M. Peti n'en sentit aucune pendant toute la cure, & sa guérison sut parsaite. Ce succès n'est pas consorme

16 Discours sur le Traité à la dostrine de Paré sur la rupture du tendon d'Achille, dont il ne faut, dit-il, espérer entiere guarison, ains au contraire dès le commencement faut prognostiquer & prédire qu'il restera toujours quelque dépression en la partie, avec dépravation de l'action de la jambe, c'est-à dire, que le Malade clopinera toujours quelque peu, à raison que les extrémités du tendon rompu, ou relâché, ne se peuvent jamais parfaitement rejoindre. M. Petit donna dans cette dispute les preuves d'une grande sagacité : il découvrit dans les circonstances différentes que présentoient la description du cas faite par Ambroise Paré, & celle qu'il avoit donnée sur le même sujet, que Paré n'avoit connu que des ruptures incomplettes du tendon d'Achille, & que les accidens dont il fait mention, font moins une suite nécessaire de la nature du mal, que de la conduite qu'on tenoit en le traitant. En effet les moyens de guérison se bornoient à faire garder long-tems le lit, à employer dans le commencement des remedes répercussifs, & ensuite des emplâtres qui ont

des Maladies des Os. 17 la vertu de consolider. Ces procédés ne marquent aucune attention à la principale indication curative. La nature exige essentiellement la réunion des parties divisées; & dès que les vûes de l'Art n'étoient point dirigées vers ce but, il n'est pas étonnant que les cures fussent imparfaites ou troublées par des accidens. Paré établit l'imperfection de la cure comme un effet nécessaire; & nous lifons dans une These soutenue à Dantzick le 30 Mars 1730*, combien les suites de la rupture du tendon d'Achille peuvent être funestes, lorsque l'on ne prévient pas les accidens, ou qu'on n'y sçait pas rémédier d'une maniere convenable. Un homme de 56 ans se rompit le tendon d'Achille, en sautant d'un batteau sur le rivage. Le pied se tumésia sur le champ; le cinquieme jour l'inflammation fut considérable & accompagnée de fiévre aiguë. La tumeur s'ouvrit d'elle-même aux environs de la rupture; il en sortit une liqueur

^{*} Commerc. Litterar. Norimberg. Spec. LI. ann. 1731.

lymphatique gélatineuse. L'ulcère sit des progrès & découvrit les deux bouts du tendon divisé. Il se sit dissérens abscès, les os se carierent, la gangrène survint; ensin au bout de cinq mois de traitement inessicace, on sit l'amputation de

la jambe, & le malade mourut le onzieme jour de cette opération.

Les lumieres que M. Petit a jettées sur cette matiere rassureroient le public de la crainte de semblables accidens, si les progrès de l'Art étoient connus de tous ceux qui sont admis à le pratiquer. Mais les découvertes les plus utiles sont souvent contredites par ceux qui devroient les admirer; & le plus grand nombre, toujours trop content de ce qu'il sçait, s'épargne volontiers la peine de l'examen & de la discussion sur ce qu'on lui présente de nouveau. L'on ne peut trop blâmer une pareille inattention, dans ceux fur-tout que le public honore de sa confiance en les préférant à d'autres dans l'exercice de leur profession. Mauquest de Lamotte qui ne manquoit ni de zele, ni d'application, comme on

des Maladies des Os. le voit par ses Observations de Chirurgie, très-estimées de plusieurs grands Maîtres, n'est pas à couvert de quelques reproches au fujet de la rupture du tendon d'Achille. Il parle avec la plus grande estime de l'ouvtage de M. Petit; c'est d'après les exemples qui y sont rapportés, qu'il jugea d'une rupture incomplette de ce tendon; elle est le sujet de l'Observation qui termine le quatrieme volume de sa Chirurgie Complette. Il ne pouvoit donc ignorer la méthode de procéder à la réunion par l'application du bandage si bien décrit par M. Petit, pour contenir les parties divisées, que la situation seule rapproche de la maniere la plus exacte. Malgré cela, M. de Lamotte dit que si ce tendon eût été totalement rompu, il en auroit tenté la réunion par la suture, après avoir fait une incision aux tégumens pour découvrir les deux extrémités du tendon divisé. Il se contenta du bandage, parce que la rupture du tendon n'étoit qu'incomplette. Le Malade guérit avec l'inconvénient d'un peu de gêne dans le mouvement du pied.

20 Discours sur le Traité

Cette Observation dans laquelle on indique l'incision des tégumens & la suture du tendon d'Achille, comme les moyens d'en guérir la rupture complette, montre combien la vérité a de peine à se placer dans les esprits livrés à la routine. C'est un habile Chirurgien, instruit de tout ce qui a mené à la perfection de l'Art sur cet objet, qui donne un précepte dont l'exécution seroit une des plus grandes impérities qu'on pût commettre *. Que l'ignorance ait des victimes, cela est naturel; mais l'inconféquence que nous relevons en auroit de même; c'est en quoi elle n'est pas pardonnable.

Le but de l'Art dans la rupture des tendons, est de rapprocher, d'affronter les bouts divisés, & de les maintenir dans cet état, jusqu'à ce que la nature les ait réunis

& consolidés.

^{*} Voyez dans le troisieme Tome des Mémoires de l'Académie Royale de Chirurgie, l'excellente Dissertation sur l'abus des Sutures, par M. Pibrac, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, & Chirurgien-Major de l'Ecole Militaire.

L'ancien bandage que M. Petir imagina d'abord, est fait avec une bande roulée qui, depuis la plante du pied jusqu'au jarret, assujettit, par des circulaires, une compresse étroite, mais assez longue pour que ses deux bouts renversés & tirés à contre-sens l'un de l'autre, compriment les muscles gémeaux, & obligent le pied de s'étendre autant qu'il est nécessaire pour l'exacte réunion; de sorte que par ces deux efforts opposés, le bout inférieur du tendon monte, le supérieur descend; ils se rencontrent & se touchent l'un l'autre par leurs extrémités divisées.

Ce bandage exige de l'habileté pour être appliqué utilement; mais M. Petit l'a porté depuis à un point de simplicité & de perfection si grand, qu'il n'est, pour ainsi dire, pas nécessaire d'être de l'Art pour en faire une heureuse application. Les Chirurgiens les moins expérimentés pourront s'en servir avec une égale sûreté.

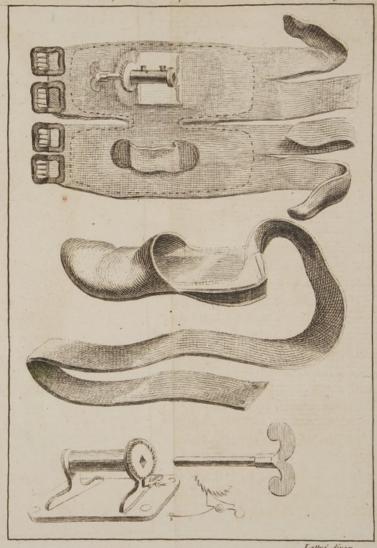
La figure que nous donnons de ce bandage gravé dans tous ses détails, le fera paroître d'abord composé; il est cependant extrêmement simple, eu égard à toutes ses propriétés; & pour peu qu'on examine la maniere dont il agit, & les bons essets qui résultent de son application, il ne restera aucun doute sur la présérence qu'une invention aussi utile mérite sur tous les autres moyens qu'on pourroit

employer.

Une espece de genouillére de cuir fort, & couverte d'un cuir plus pliant, sert de point d'appui à la force mouvante. La jambe étant pliée, on place dans le pli du jarret le milieu de cette espece de genouillére. De deux branches qui la compofent, la plus large, garnie en-dedans de chamois comme d'un coussin, entoure le bas de la cuisse audessus du genou. Elle y est assujettie par deux appendices d'un cuir pliant, qui, comme deux courroies, achevent le tour de la cuifse, & vont passer par deux boucles, au moyen desquelles on serre autant qu'il faut, & l'on assujettit cette partie du bandage. L'autre branche qui est un peu plus étroite, entoure la jambe au-dessus du mol-



Maladies des Os, discours préliminaire. Planche I. page 22



Lattré direx.



des Maladies des Os. let : elle est matelassée à la partie qui porte sur les muscles gémeaux. Deux courroies & deux boucles la serrent & l'assujettissent comme la premiere. Par cette disposition les boucles & les courroies ne peuvent blesser la peau, & les gros vaisseaux sont à l'abri de la compression. Au milieu de la branche qui entoure la cuisse, est, pour ainsi dire, enchassée & cousue une plaque de cuivre, sur le plan de laquelle s'élevent perpendiculairement deux montans, à travers lesquels passe un treuil qui se meut fur son axe, au moyen d'une clef ou cheville quarrée qui sert de manivelle. Sur le treuil est attachée & s'emploie une courroie, laquelle est cousue par son autre bout au talon d'une pantoufle qui reçoit le pied du blessé. La direction de cette courroie depuis le talon jusqu'au jarret, est donnée & conservée par un passant du même cuir, cousu sur le milieu de la petite branche de la genouillére, vis-àvis du treuil, sur lequel elle est employée.

On conçoit bien qu'à mesure

24 Discours sur le Traité que par la cheville quarrée qui passe dans l'axe du treuil, on le tournera dans le sens qu'il convient, on obligera le pied de s'étendre, & que l'on approchera les deux bouts du tendon cassé. Mais lorsqu'ils seront au point d'attouchement nécessaire, le trevil, & par conféquent la courroie doivent être retenus & fixés en ce lieu: c'est ce qui se fait par une roue à rochet, & un mentonnet à ressort qui engrêne dans les dents de cette roue. Par ce moyen on peut étendre ou relâcher plus ou moins la courroie, & fixer l'extension du pied au degré convenable.

Il est aisé de sentir combien ce nouveau bandage doit être préséré à l'ancien. Il peut être appliqué avec une exactitude & une sûreté parfaites par un simple Eleve; lorsqu'au contraire l'application de l'autre demandoit la main la plus expérimentée: voici les principales raisons qui doivent lui assurer

la préférence sur l'ancien.

1°. Ce bandage ne fait aucune compression extraordinaire sur les parties où on l'applique. L'ancien des Maladies des Os. 25 ne peut assujettir la compresse longitudinale dont les bouts doivent être renversés en sens contraire, que par des tours de bande qui compriment sortement les endroits sur lesquels ils sont appliqués.

2°. Le degré d'extension que l'on donne au pied est, pour ainsi dire, immuable; au lieu que la tension des bandes varie, puisqu'elles s'accourcissent par les liqueurs dont on les humeste, ou qu'elles

s'allongent par leur sécheresse.

3°. On sçait qu'il ne suffit pas que le pied soit étendu, il faut encore que la jambe soit tenue dans la flexion, pour relâcher les muscles gémeaux, & faciliter le rapprochement des bouts du tendon. C'est ce que l'on ne peut faire facilement avec les bandes roulées. On s'en rapporte à l'attention du malade, qui peut bien se contraindre, & s'occuper, pendant qu'il veille, de la gêne qu'on exige; mais pendant le sommeil, il est exposé aux mouvemens extraordinaires que peuvent occasionner les rêves, & aux tressaillemens involontaires qui accompagnent souvent Tome I.

Discours sur le Traité ces sortes de blessures. Le bandage nouveau retient la jambe toujours sléchie, il s'oppose à tout mouvement capable de déranger les parties, & d'empêcher la réunion.

4°. Quand même le premier bandage, dont on a parlé, auroit tous les avantages qu'on trouve dans celui-ci, il ne conviendroit pas au cas où il seroit survenu inflammation dans le lieu, ou au voisinage de la rupture du tendon, parce qu'il faudroit relever plusieurs fois l'appareil pour appliquer les cataplasmes, les fomentations, ou autres topiques convenables. On ne pourroit relever & appliquer ce banda-ge si souvent, sans exposer les parties rapprochées à changer de place, ce qui seroit tout-à-fait contraire à la réunion; au lieu que le dernier bandage imaginé par M. Petit, laisse le talon & toute la jambe à découvert, de maniere qu'on peut à chaque instant, si on le vouloit, observer ce qui se passe, & appliquer les médicamens nécessaires, sans être obligé de toucher à ce bandage.

of Samo

De ce quatrieme avantage il en résulte un cinquieme encore plus important. Le tendon d'Achille peut être coupé par un coup de faulx, de sabre ou autre instrument tranchant. La difficulté de retenit les bouts du tendon rapprochés, & de panser chaque jour la plaie, est une des causes qui a fait pratiquer la suture. On n'ignore point que cette opération étoit suivie d'une foule d'accidens fâcheux, & souvent mortels. Par le moyen du bandage, on rapproche le tendon coupé, on le retient dans sa place, sans causer la moindre douleur & fans y faire aucun changement : il donne la facilité de panser la plaie & de relever l'appareil sans risque, & aussi souvent qu'on le juge à propos.

Ce bandage qui a été employé plusieurs sois avec tout le succès possible, prouve le génie chirurgique de son inventeur. C'étoit un homme heureusement né pour le bien de l'humanité. L'acharnement de ses adversaires n'a manisesté que leur haine. Pendant qu'ils s'applaudissoient de leurs prétendus triomphes contre M. Petit, il marchoit

bij

d'un pas ferme vers la perfection; il est certain qu'il est parvenu à la plus grande sur le sujet qui nous occupe, considéré du côté utile: l'on a prétendu qu'il n'avoit pas rencontré juste dans l'explication physique de la maniere dont se fait la rupture du tendon d'Achille: mais ceci seroit un point purement spéculatif qui ne tient pas immédiatement à la Chirurgie-pratique dans laquelle M. Petit excelloit.

Il a écrit que Cochoix s'est cassé les tendons en tombant à terre droit sur la pointe de ses pieds, étendus de maniere que ces tendons furent, pour ainsi dire, surpris dans leur plus forte tension. Il paroît au contraire que le tendon d'Achille n'est dans une forte tension que lorsque le pied est très-fléchi, & alors il n'est susceptible de rupture que dans le cas où les muscles qui forment ce tendon, se contractent avec beaucoup de sorce & d'activité, pour étendre le pied fléchi, & malheureusement appuyé de façon qu'il résiste absolument à l'action contractive des muscles. On peut croire, contre

des Maladies des Os. l'opinion de M. Petit, que Cochoix s'est rompu les tendons avant sa chûte, au moment même qu'il avoit le bout de ses pieds appuyés sur le bord de la table. Il avoit manqué son élan, la ligne de gravité étoit sans appui; la crainte de se tuer, en tombant à la renverse, fit faire à Cochoix un puissant effort des muscles extenseurs des pieds, pour se redresser; mais la résistance de la table n'a pas permis aux pieds fléchis fur son bord, d'obéir à cette contraction. C'est dans cet instant que le tendon a éprouvé le tiraillement violent auquel il n'a pû résister. L'Auteur de la Dissertation en forme de Lettres contre les Ouvrages de M. Petit, propose ce même sentiment comme le plus vraisemblable. Ma propre expérience m'a confirmé la justesse de ce raisonnement. J'ai été sur le point de me rompre un tendon d'Achille: je montois un escalier étroit & obscur, dont les marches étoient inégales en hauteur & en largeur; n'ayant pas mis le pied assez avant sur l'une des marches, je sentis que j'allois tomber à la renverse, & sans

b iij

une personne qui me soutint par derriere au moment même que je faisois, par l'action des muscles extenseurs du pied, un effort pour redresser le corps & le jetter en avant, je me serois cassé le tendon d'Achille. J'y sentis pendant plusieurs jours l'esset de la violente extension que ce tendon avoit

déjà soufferte.

La rupture peut donc se faire par l'action violente des muscles, au raccourcissement desquels le pied sléchi ne pourra obéir, à raison de la résistance insurmontable du point d'appui. Mais il n'est pas moins vrai que le tendon peut se rompre, si le pied étant étendu par une contraction primitive des muscles, on tombe perpendicu-lairement à terre. Alors la résistance du sol fait fléchir violemment le pied, pendant que la puissance motrice s'oppose à la flexion par un contre-effort. C'est ce que M. Petit a conçu, & toute la diffité de son explication ne vient que de l'équivoque du mot tension, employé au lieu de celui de contraczion. Au reste, M. Petit & son crides Maladies des Os: 31 tique n'ont expliqué, chacun qu'une seule maniere dont le tendon d'Achille se rompt; & il est constant que cette rupture peut également arriver dans la flexion & dans l'extension du pied, comme

je crois l'avoir démontré.

On pourroit rapporter des témoignages anciens & récens, qui ne sont pas suspects, & qui ne laisfent aucun doute sur la question, comment on peut se casser le tendon d'Achille. Ambroise Paré dit que cela arrive pour bien legere occasion, comme quelque petit saut, pour une mal-marchure, pour avoir failli du pied en montant à cheval, ou pour y être monté trop alégrement & brusquement. Dans ces derniers cas les muscles extenseurs n'ont pas été furpris dans une forte tension par le poids du corps, tombant avec vîtesse, suivant l'idée de M. Petit. Nous avons trois exemples récens de Danseurs qui se sont rompus le tendon d'Achille en retombant fort légérement à terre, après avoir battu un entrechat. Ces ruptures se sont faites par effort contre l'action des muscles qui étendoient le

Discours sur le Traité. pied.L'homme qui se cassale tendon à Dantzick en fautant d'une barque sur le rivage, n'avoit pas pris un élan assez fort; il ne porta que la pointe du pied sur la poutre qui devoit recevoir la ligne de gravité du corps. Le blessé dont parle M. de Lamotte, se rompit le tendon d'Achille en sautant un fossé. Voici les propres termes de l'Auteur dans la description qu'il donne de cet accident, & de la maniere dont il est arrivé. « Le pied ne s'étant » trouvé porté qu'à demi, le reste » étoit demeuré en l'air & sans ap-» pui, de maniere que le talon avoit » été obligé de soutenir tout le » corps pour le préserver de tom-» ber au fond du fossé; ce qui ne » se sit qu'au moyen d'un si grand » effort, qu'on entendit en même » tems un craquement comme un » coup de fouet, accompagné d'u-∞ ne douleur si vive, que le blessé » fut obligé de s'asseoir, & de demeurer sur la place pendant un » peu de tems ». Ambroise Paré avoit dit aussi que dans la rupture du tendon d'Achille, on oit un bruit en cette partie comme d'un coup de fouet, ce qui ne convient, a-t-on dit depuis, qu'à la rupture entiere & subite. C'est une proposition fausse qu'on tâchoit de faire valoir contre M. Petit. L'observation de M. de Lamotte qui n'a pour objet qu'une rupture incomplette, sert encore à faire connoître le discerencement de M. Petit dans son jugement sur les faits rapportés par Ambroise Paré, & combien il étoit supérieur à ses adversaires dans la discussion des matieres vraiment

Chirurgicales.

Nous croyons devoir ajouter à l'histoire de cette controverse sur la rupture du tendon d'Achille, l'observation dont le célebre M. Monro, Professeur d'Anatomie à Edimbourg, est le sujet, & qu'il a rendue publique. Il a eu le malheur de se casser le tendon d'Achil-Ie de la jambe gauche. La méthode qu'un homme aussi éclairé a suivie pour sa guérison, mérite d'être connue. Les réflexions qu'on tirera de cette relation ne diminueront point le prix des remarques de M. Petit; on sentira au contraire de plus en plus les obligations qu'on lui a, d'avoir été; pour ainsi dire, le créateur de l'Art sur ce point important, & de l'avoir porté à sa plus haute perfection. Le procédé de M. Monro est fondé sur les mêmes principes, & il est très-utile qu'on ne l'ignore pas, asin d'y avoir recours dans l'occasion au désaut de la pantou-se de M. Petit.

Le tendon sit, en se rompant, un bruit aussi fort que celui qu'auroit sait une noix écrasée avec le pied. La sensation que M. Monro éprouva, lui sit croire que le talon de son soulier étoit entré dans un trou.

Dès qu'il se sut apperçu de son accident, il prit son pied de la main droite, l'étendit de sorce, & pressant son gras de jambe avec l'autre main, il attendit du secours dans cette posture. On lui appliqua d'abord des compresses sur le cou du pied, qu'on tâcha d'assujettir dans la plus grande extension, au moyen d'un morceau de planche & d'une bande: mais ayant été sort incommodé de cet appareil, il eut recours au suivant.

Il se sit saire un chausson d'un double coutil bien matelassé, qu'il sit ensuite ouvrir par le bout asin que ses doigts y sussent plus à l'aise: au talon de cette espece de chaussure étoit cousue une forte laniere de cuir; cette laniere devoit se boucler à une demi-guêtre qui n'embrassoit que le gras de la jambe, & qui se laçoit par-dessus; il y avoit sait saire deux rangs d'œillets de chaque côté, asin de pouvoir la serrer à volonté.

Tout étant prêt, il enveloppa fon pied & sa jambe dans une flanelle imprégnée des vapeurs du benjoin: ayant mis son chausson & sa guêtre, il passa la laniere dans la boucle, qui répondoit exactement au milieu de la partie postérieure du gras de la jambe, & la serra just qu'à ce que son pied fût assez étendu, & que la guêtre fût descendue au point où il la vouloit. Il garda cet appareil nuit & jour, ayant soin seulement de serrer davantage la laniere l'orsqu'il vouloit s'endormir. Il desserroit aussi de tems en tems la guêtre, de crainte qu'elle ne lui sît ensier la jambe. Il sut 15

6 Discours sur le Traité

jours sans remuer le pied, le tenant tout le jour sur une chaise qu'il faisoit glisser, lorsqu'il vouloit aller d'une chambre dans une autre. Au bout de ce tems il commença à faire de légers mouvemens de slexion & d'extension, qu'il augmentoit peu à peu, & qu'il cessoit, dès qu'il sentoit la moindre douleur. Quelquesois il les continuoit pendant une demi-heure, évitant de saire le moindre mouvement de l'autre jambe.

Lorsqu'il commença à marcher il eut soin de mettre toujours la jambe gauche devant, asin que son pied sût plus étendu; il s'appuyoit sur une canne pour prévenir les saux pas. Ayant été obligé de sortir au bout de six semaines, il substitua pendant le jour la machine que nous allons décrire, au premier appareil qu'il mit encore la nuit pen-

dant plus d'un mois.

Cette machine consistoit en une piéce d'acier, dont le milieu étoit mince & fort, & les extrémités applaties & concaves, de façon que l'une embrassoit la partie antérieure de la jambe, & l'autre la partie su-

des Maladies des Os. 37 périeure du pied. Il y avoit à la partie antérieure de cette piéce, trois anneaux, un sur chaque extrémité, & l'autre au milieu.

Lorsque M. Monro avoit mis son bas & son soulier, auquel il avoit fait faire un talon de deux pouces de hauteur, il plaçoit cette machine de façon que sa partie inférieure fût entre les orteils & la boucle du foulier, & que la supérieure appuyât sur la partie antérieure de la jambe: ensuite il passoit un ruban, ou une laniere de cuir dans chaque anneau des extrémités, & par leur moyen il assujettissoit la machine à la jambe & au pied. Il mettoit dans l'anneau du milieu, un troisieme ruban qu'il faisoit passer sous le pied tout contre le talon. Ce ruban passoit encore par deux ouvertures pratiquées aux extrémités d'un quatrieme ruban qui embraffoit le talon par-dessus le quartier du soulier. M. Monro sit usage de cette machine pendant cinq mois; pendant tout ce tems il se fit porter en chaise, lorsqu'il étoit obligé d'aller dans les rues. Quand il descendoit un escalier, il posoit

Je pied gauche le premier; au contraire quand il montoit, c'étoit le pied droit; évitant avec le plus grand soin, de faire des grandes flexions de ce pied, pour ne pas trop fatiguer le tendon. M. Monro n'a pas perdu le fruit de tant d'attentions; il ne lui reste ni douleur, ni roideur, ni foibles-se, ni même de marque sensible de son accident.

Reprenons le fil des contestations auxquelles le Traité de M. Petit a donné lieu. On lui a reproché une faute de raisonnement en méchanique dans l'explication de la force des moufles, à l'occasion de sa machine pour la réduction de l'humerus. Il auroit pû se dispenser de toucher à cette question incidente, sur laquelle tout détail étoit superflu & déplacé : cela n'est permis qu'à ceux qui veulent faire de longs mémoires sur des sujets bornés: M. Petit avoit moins besoin qu'un autre, de cette ressource. Il avoua qu'il s'étoit mal expliqué: cet aveu servit beaucoup à ses ennemis, envieux & malins; ils ne manquerent pas de le lui rappeller

à toute occasion : les ignorans, ceux même qui se rendoient le plus de justice, & qui connoissoient toute l'étendue du mérite de M. Petit, furent flattés qu'on l'eût surpris en faute. Cependant cette faute, si exagérée par des censeurs mal intentionnés, se réduit à une seule proposition qu'on pourroit regarder comme une simple inadvertence.

Suivant M. Petit, la poulie est composée d'un nombre infini de leviers qui se succedent les uns aux autres, à mesure que la poulie tourne. Il considere la moufle comme une machine très-forte, parce que les poulies y font multipliées, & qu'elles se succedent dans la moufle, comme les leviers dans les poulies. M. Petit n'a pas pris garde, disoit-on, qu'un levier qui succede, ne sçauroit donner plus de force qu'en a donné celui auquel il succede, si l'un & l'autre sont d'égale longueur, comme ils le sont en effet dans la poulie. M. Andry objectoit avec raison, d'après M. de la Hire, qu'une poulie n'augmente ni ne diminue la force

Discours sur le Traité 40 de la puissance, mais qu'elle sert seulement à changer la direction des puissances & des poids. Mais ce que l'on dit d'une seule poulie, n'est point applicable à une machine où plusieurs poulies sont réunies, comme dans la mouffe. Defcartes qui a intitulé son Traité de Méchanique: Explication des Machines & Engins, par l'aide desquels on peut, avec une petite force, lever un fardeau fort pesant, parle en premier lieu des poulies, & il remarque qu'en les multipliant on peut lever les plus grands fardeaux avec les plus petites forces. Le R. P. Poisson, de l'Oratoire, qui a commenté la Méchanique de Descarres, n'approuve pas qu'il ait parlé de la poulie avant le levier : La connoissance du levier doit, ditil, précéder celle de toutes les autres parties de la Méchanique, où tout s'explique par le levier. La poulie attachée par son centre, ajoute-t-il, est un levier dont l'appui, appellé en Grec Hipomoclion, est au milieu, ainsi que les bras d'une balance sont soutenus par le milieu, tellement que les

des Maladies des Os. moufles font plusieurs leviers qu'on remue ensemble, & qui augmen-tent les forces suivant leur nombre. On voit par cet exposé combien M. Andry se montroit peu méchanicien, en niant que la force de la moufle vînt des leviers qui forment la poulie. L'objection solidement opposée à M. Petit, c'est que l'action des leviers dans la moufle, est simultanée, & qu'il l'admet au contraire successive dans chaque poulie; ce qui est un erreur. Elle seroit fort grave dans un Traité de Méchanique; mais ici elle est de très-petite conséquence, & méritoit à peine d'être remarquée; du moins n'étoit-il pas honnête de la lui reprocher sans cesse, après qu'il eût passé condamnation à cet égard.

Pendant que M. Petit préparoit sa réponse à l'Auteur du Journal des Sçavans, sur les objets que nous venons de discuter, il parut une Brochure in-12 sous ce titre: Dissertation sur une Machine inventée pour réduire les luxations, où l'on fait voir le danger qu'il y a de s'en servir. Cette attaque étoit saite par des

Discours sur le Traite Praticiens uniquement livrés au traitement des luxations & des fractures. MM. Bottentuit parurent senfibles aux traits lancés, en général, contre les Bailleurs & Renoueurs, dont M. Petit dévoiloit la présomption & l'ignorance. Ce qu'il avoit avancé contre cette espéce d'Empyriques, ne regardoit point des Chirurgiens instruits, qui professoient spécialement & par goût la partie de l'Art sur laquelle une longue expérience pouvoit leur avoir donné des lumieres particulieres. Ils crurent voir dans la Préface du Livre de M. Petit un Auteur qui étoit son propre panégyriste, & à qui l'on ne devoit en conséquence refuser sans injustice une entiere confiance dans la cure des Maladies des Os. C'est le premier grief des Auteurs de la Dissertation: ils le prennent pour texte, & ne manquent pas de le commenter au désavantage de M. Petit, qu'ils accusent en termes exprès, d'avoir décrié les meilleures méthodes, parce que ses mains peu au fair & sans adresse, n'ont pû s'en servir utilement. Ils établissent

qu'avec une parfaite connoissance de la disposition des parties, une longue expérience & une grande dextérité, on réussira à réduire les luxations par la seule opération de la main; ils prétendent que les machines sont moins sûres & moins parfaites, & qu'elles ne sont employées que par ceux qui ont cru pouvoir surmonter plus aisément avec elles, la résistance que leur peu d'adresse & d'expérience leur faisoit trouver dans les luxations les moins difficiles.

La préférence qu'on donne ici à l'opération de la main sur celle des machines, peut faire un principe très solide dans la Chirurgie des luxations. Je crois qu'il mérite d'être discuté avec la plus grande attention; mais il auroit fallu le faire de sens froid; ce qui est bien difficile lorsque l'on écrit avec pasfion. Elle devoit être bien vive contre M. Petit, pour faire dire que sa machine fait horreur, & qu'elle donne l'idée des chevalets fur lesquels on tourmentoit les premiers Chrétiens. On représente les lacqs qui servent aux extensions

Discours sur le Traité comme des liens qui garotent les membres, qui les meurtrissent & y causent des douleurs inouies. Personne cependant n'a donné sur les extensions des préceptes plus salutaires que M. Petit. Il n'a omis aucune des précautions qui peuvent rendre cette opération la plus utile, la plus facile & la moins douloureuse qu'il est possible. Il a même étendu fa prévoyance jusqu'à marquer certaines dispositions accidentelles que le hasard peut présenter, & qui exigeroient des attentions particulieres, par lefquelles on évitera des impressions fâcheuses & des désordres funestes de la part des moyens, dont l'usage est indispensable.

Il ne suffisoit pas de parler de toutes ces choses dans un article à part, en traitant des luxations en général: on retrouve dans les chapitres qui concernent chaque luxation, l'application particuliere de ces principes, modifiés suivant la variété des circonstances. Il faut encore remarquer que ces chapitres doivent s'éclairer les uns par les autres; je veux dire, que quand

des Maladies des Os. on n'a pas étudié la matiere à fond, & que par des études légeres, ou trop interrompues, on n'a acquis que des connoissances de détail, sans avoir saisi l'ensemble de la doctrine, en rapprochant les différens points qui sont relatifs; on sera exposé à faire des fautes, même en suivant à la lettre tous les préceptes généraux : je trouve qu'il en manque un essentiel, sur les extensions, dans le chapitre où ils sont exposés, & de l'inobservation duquel j'ai vû résulter plusieurs fois d'assez grands inconvéniens. Ce précepte n'est pas moins nécessaire pour les extensions qui conviennent à la réduction de la cuisse, de la jambe, &c. que pour celles du bras, quoique M. Petit ne l'ait donné que dans l'endroit où il explique l'usage de sa machine pour le bras luxé, « Il faut, dit » cet habile Praticien, qu'un Aide » tire avec ses deux mains la peau » du bras, autant qu'il sera possi-» ble, vers le haut, & qu'il la tien-» ne ainsi relevée pendant l'appli-» cation du lacq, sans quoi il arriveroit que dans l'effort de l'ex46 Discours sur le Traité

» tension, la peau pourroit être » trop considérablement tirée en » en-bas, & que le tissu cellulaire qui » la joint aux muscles, étant trop » allongé, il s'y feroit rupture de » quelques petits vaisseaux, ce qui » produiroit une échymose ». La douleur de cette extension forcée de la peau est si vive, qu'elle a souvent obligé de cesser les tentatives qu'on faisoit pour la réduction. J'ai vû des malades qui après des efforts inefficaces se plaignoient moins de la luxation, que du mal qu'ils souffroient à l'endroit où les lacqs avoient porté. J'en ai vû qui refusoient de se soumettre à de nouvelles extensions par la crainte de ce tourment, & sur qui la précaution indiquée par M. Petit, per-mit ensuite de faire sans aucun tiraillement des extensions suffisantes, au moyen desquelles les luxations furent réduites sans difficulté.

Si M. Petit n'avoit eu à répondre qu'au reproche général contre l'usage des machines, cette objection auroit ouvert un champ assez vaste à une défense susceptible d'érudition. En remontant jus-

des Maladies des Os. qu'à la naissance de l'Art, on auroit trouvé dans la doctrine d'Hippocrate sur les fractures & les luxations, des argumens très-spécieux en faveur des machines : les Commentaires de Galien auroient fourni des réflexions plus étendues. Oribase a fait un livre particulier qui ne laisse rien à desirer sur les machines convenables à la réduction des os fracturés & luxés. Faute d'étudier les ouvrages de ces grands hommes, l'on n'en a pas l'idée qu'ils méritent : c'étoient les têtes les mieux organisées de leur tems, & peu d'hommes ont fait autant d'honneur à l'esprit humain par l'étendue & la solidité de leurs connoissances. Les Modernes n'ont été que leurs copiftes. L'ambi, le banc d'Hippocrate, son glossocome, ont été décrits & loués par Ambroise Paré, par Dalechamps, par Fabrice de Hilden, par Scultet, &c. Michault, Chirurgien de Paris, mort en 1694, s'étoit acquis beaucoup de réputation par ses machines imitées d'Hippocrate. Il en faisoit des démonstrations aux curieux, dans sa maison. Il falloit que la prévention

48 Discours sur le Traité Publique fût portée fort loin en sa faveur, pour faire dire à M. Petit dans sa premiere édition de 1705, que la machine du célebre M. Michault, le pere, étoit la plus parfaite qu'il connût, & digne de son inventeur : « Je le nomme inven-» teur, continue M. Petit, car le » banc d'Hippocrate que quelques-» uns disent qu'il a corrigé, est si » différent, qu'Hippocrate avoue-» roit lui-même l'imperfection de » son banc, & considéreroit celle » de ce célebre Chirurgien com-» me un chef-d'œuvre ». Or ce chef-d'œuvre si vanté n'est plus connu. M. Petit n'en fait aucune mention dans sa seconde édition, parce qu'il n'y avoit plus en 1723 d'héritier du nom & du crédit de M. Michault. On voit par cet exemple, quel fonds on peut faire sur les éloges que les hommes reçoivent de leur vivant. Le Nécrologe des Chirurgiens de Paris, composé par Devaux, dit que Michault étoit fort versé dans la doctrine d'Hippocrate. Il y avoit lû sans doute, qu'on captive l'opinion du vulgaire par des inventions anciennes

des Maladies des Os. 49
nes ou nouvelles; mais Hippocrate ajoute que quelque utiles
qu'elles soient, il est honteux d'y
avoir recours, lorsqu'on a sous la
main des moyens plus simples. Il
peut même y avoir plus d'habileté
à se servir de ceux-ci, & un honnête homme n'hésite pas à leur
donner la présérence. Les charlatans & les imposteurs tiennent une
conduite dissérente, parce qu'ils
courent après la faveur du peuple.
Ce sont les propres termes dont
se ser le Prince de la Médecine
& de la Chirurgie *.

On ne peut trop faire remarquer un travers, dans lequel on donne communément à l'occasion des instrumens & des machines.

^{*} Ex pluribus modis, ille eligendus est qui omnium minimo negotio comparatur; hoc siquidem magis officium est viri probi, or plus habet artificii, nisi quis in popularem auram incumbat. Hippocrat. Charter. Lib. de Articul. Tom. XII. p. 464. Ego sanè primum auctorem laudo cujuscumque machinamenti secundum naturam excogitati, minimè enim dissido nonnulla restitui posse, si quis rectè præparans concutiat: sed turpe existimavi ejusmodi morbis ita mederi, quum ejusmodi machinationes magis sint impostorum. Ibid. p. 374.

Tome I.

50 Discours sur le Traite Les opérations deviendront moins sûres, lorsqu'on attachera aux moyens mêmes l'habileté doit les diriger. Comment peuton penser qu'une opération puisse être assujettie uniquement à la méchanique d'un instrument? Nous ne chercherons point d'exemples hors de notre sujet, pour prouver que ces inventions ne suppléent point à l'intelligence qui doit en être le guide. « Je me crois obligé, » dit Scultet, en parlant du banc » d'Hippocrate, d'enseigner parti-» culiérement la maniere de l'em-» ployer, pour que les Commençans ne tombent point dans le cas que » je sçais être arrivé, de mon tems, » à Padoue, à un Médecin-Chirur-» gien, d'ailleurs très-célebre ». Il emprunta ce banc pour la réduction d'une fracture de jambe : mais ne sçachant pas s'en servir, il eut la honte d'être obligé d'avoir recours à celui qui le lui avoit prêté, pour en apprendre l'usage *. M. Petit auroit pû opposer cet exemple, si l'on eût décrié sa machine après * Scultet. Armament. Chirurg. Tabul. XXII.

des Matadies des Os. des essais infructueux en d'autres mains que les siennes. Mais la brochure dont nous rendons compte, citoit deux cas, où M. Petit appellé pour la réduction du bras luxé, fut obligé, après des tentatives inutiles, d'abandonner l'opération, qui réussit en d'autres mains sans le secours d'aucune machine. Ces faits bien constatés, empêcherent sans doute M. Petit de répondre par écrit à cette critique. Il se contenta d'une défense verbale, devant un grand nombre d'Eleves fort empressés de suivre ses Leçons dans l'amphithéatre des Ecoles de Chirurgie. Il reprit des fautes de détail, dans. les objections qu'on lui avoit faites, ce qui donna lieu à une réplique de 24 pages, où l'on prouve ce qui avoit déja été discuté dans la premiere Dissertation, que le point d'appui de l'arcboutant destiné, dans la machine, à faire la contre-extension, agit violemment sur le muscle grand pectoral, & sur le deltoïde à son attache supérieure, pendant que l'extrémité inférieure de ce muscle est

Discours sur le Traité tirée avec le bras par l'action de la moufle; ce qui force les fibres, & peut même déchirer le muscle, sans qu'on puisse retirer, des efforts qu'on fait sur lui, aucun avantage pour réduire la luxation. Le bras du Malade passe dans l'arcboutant : c'est un morceau de coutil fendu en boutonniere. On l'approche le plus près qu'on peut de l'épaule, de maniere qu'un de ses côtés areboute contre la clavicule & l'acromion, où passent les muscles deltoïde & sus-épineux; & l'autre, contre la côte inférieure de l'omoplatte & les parties moyennes des vraies côtes, où se trouvent le grand pectoral & autres muscles. On faisoit remarquer à cette occasion, combien cette piéce seroit préjudiciable aux femmes, puisqu'elle porte sur une partie de la mammelle, dont la compression pourroit avoir des fuites facheuses. de estiluit

C'est, ajoure-t-on, une loi inviolable, & que M. Petit tient pour telle, qu'il faut que les muscles releveurs soient relâchés, pour que la réduction puisse se faire;

des Maladies des Os. ici au contraire, une des parties de l'arcboutant qui soutient tout l'effort de la machine, portant sur le deltoïde & le sus-épineux, les compriment & les irritent de maniere qu'ils s'opposent à la réduction : cette même partie de l'arcboutant s'oppose encore au succès de l'opération, en couvrant une partie de la cavité où l'on doit faire rentrer la tête de l'os. Il y a aussi un inconvénient de la part du bord inférieur de la boutonniere; car pendant que les muscles, grand dorsal & grand pectoral, sont tirés par la machine, suivant la direction où se trouve alors le bras, ce bord inférieur de la piéce de coutil pousse, avec une force égale, ces mêmes muscles du côté du corps, & les coupe à l'endroit où il agit.

Il n'étoit pas difficile de trouver dans les regles que M. Petit avoit établies, des raisons peremptoires contre l'usage de sa machine. La réduction des luxations dépend de plusieurs mouvemens combinés. Chaque espece de déplacement exige que le membre 54 Discours sur le Traité soit situé disséremment, pour que les muscles qui sont accidentellement dans une tension contre nature, ne soient pas exposés à de nouvelles violences par l'effet des extensions nécessaires. On sent assez quels seroient les inconvéniens & le danger d'une opération mal dirigée. On pourroit déchirer les muscles, & les arracher. Personne n'ignore qu'après les extensions convenables, il faut conduire la tête de l'os dans sa cavité, par le même chemin qu'on estime qu'elle a fait en en sortant, quand même ce ne seroit pas le plus court. M. Petit fait l'énumération des accidens funestes qui seroient la suite de l'oubli de cette maxime importante. Il ne se contente pas d'établir ces principes généraux; on voit dans l'exposition des différences accidentelles de chaque luxation, les désordres variés qui établissent des rapports particuliers entre la tête de l'os, & les parties qui l'avoisinent; rapports que le Chirurgien doit faisir avec la plus grande intelligence, afin de pouvoir don-

des Maladies des Os. ner successivement au membre les directions différentes, suivant lesquelles on peut en obtenir la réduction. Il faut sûrement plus de lumieres & d'adresse que de forces, pour faire à propos tout ce qu'il convient, suivant la situation de la tête de l'os, qui peut être portée en-haut, en-bas, en-devant, en arriere, en-dedans, endehors; ce qui fait que les membres font tantôt plus longs, tantôt plus courts, suivant l'espece de luxation. Les plus grands efforts feront toujours très-dangereux, lorsqu'ils ne seront pas conduits par une méthode raisonnée, & prescrite par la circonstance particuliere. Comment donc pourroiton réussir avec un instrument qui n'agit, & ne peut agir que suivant une seule & unique direction; dès qu'il est constant qu'il faut combiner les mouvemens pour relâcher à propos certains muscles, en étendre d'autres avec des efforts variés en différens sens, à mesure que la tête de l'os se rapproche de sa cavité, pour y être replacée. M. Petit décrit très-méthodiquement les

Discours sur le Traisé différentes manceuvres que chaque espece de luxation du bras exige; & l'on sent bien, pour peu qu'on y réfléchisse, qu'avec sa machine l'on n'a pas la facilité de les mettre en pratique, parce qu'elle ne se prête pas aux différentes combinaisons qui sont requises. C'est sous cet aspect qu'il falloit saisir la difficulté. On trouve dans ce qui a été l'objet des censures les moins mesurées, le germe des principes les plus lumineux. Un homme d'un génie vaste, à qui les détails de la Chirurgie n'étoient point familiers, mais qui s'étoit cru obligé de l'étudier en grand, pour se mettre en état d'être le réformateur de la Médecine, l'illustre Boerhaave, fut frappé de l'excellence de la doctrine de M. Petit sur les luxations & fur les fractures. Il en parle dans les termes les plus honorables qui vengent bien l'Auteur des injures qu'il a essuyées à l'occasion de ce même Ouvrage. Jamais il n'y en eut de pareil, dit Boerhaave, en motivant les éloges qu'il donne au Traité des Maladies des Os. L'on y parle des

des Maladies des Os. changemens qui arrivent aux muscles, des attentions que méritent les vaisseaux sanguins, ses ligamens, &c. Ce qui fait, continue ce grand homme, qu'il n'est à la portée que des personnes très-instruites : Sed feriptus tantum est pro eruditis *. Il nous sera permis d'opposer ce témoignage respectable aux Ecrits satyriques, par lesquels on a vexé M. Petit. Des hommes ordinaires n'étoient pas faits pour sentir l'étendue des connoissances qui sont le fondement de l'art de réduire les luxations : les difficultés ne se présentent qu'à ceux qui peuvent les appercevoir. Les hommes médiocres parlent & se mêlent de tout avec confiance. Ils s'estiment habiles, parce qu'ils ne doutent de rien.

Je crois pouvoir partir de l'idée avantageuse que Boerhaave avoit conçue du Traité des Maladies des Os, pour recommander aux jeunes Chirurgiens une étude plus particuliere, qu'on n'a coutume de la faire, des rapports mu-

^{*} Method, discendi Medicinam.

58 Discours sur le Traite tuels des parties offeuses, & des muscles qui les font mouvoir. Il ne suffit pas de bien sçavoir ces choses séparément; c'est l'ensemble qu'il faut saisir, par la méditation sur le corps humain même : c'est le livre original qu'il faut confulter. La dissection apprend les noms & les attaches des muscles, & leurs différentes directions. Ces faits bien connus éclairent suffifamment un Chirurgien, pour lui faire faire avec méthode les incifions nécessaires, soit pour donner issue à des matieres épanchées, soit pour faire l'extraction des corps étrangers. Mais il y a des gaines aponévrotiques, des brides tendineuses, des faisceaux ligamenteux, qu'on détruit souvent avec satisfaction, ou sans y prendre garde, en donnant toute son attention à bien dégraisser un muscle : l'étude trop négligée de ces parties, fait qu'un Chirurgien ne sçait pas débrider un étranglement qui cause la gangrène d'un membre ; étranglement qui n'exige souvent qu'une incission de trois ou quatre lignes d'étendue, dans le

des Maladies des Os. fonds d'une plaie, hors de la vue des spectateurs de nos opérations: les plus importantes sont souvent celles où il faut le moins de dextérité & d'habitude. L'on peut donc s'abuser, au grand préjudice des malades, en croyant avoir satisfait à la nécessité de débrider, parce qu'on aura fait inutilement de profondes taillades dans des endroits où la cause des désordres n'existoit pas. M. de la Martiniere a fait des observations très-importantes sur le change qu'on a pris à cet égard, dans le traitement des plaies d'armes à feu ; & M. Quesnay qui est entré sur cette question, dans les détails les plus intéressans, au Traité de la Gangrène, a donné au chapitre de la cure des étranglemens gangréneux, un détail anatomique concernant les aponévroses, qui mérite une singuliere attention.

L'étude que nous recommandons, conduit spécialement à établir des regles positives, au moyen desquelles on réduira facilement, par une méthode raisonnée, desluxations, qui ne céderoient pas-

60 Discours sur le Traité à de plus grands efforts dirigés sans vûes & sans principes. Pour parvenir à des connoissances solides sur ce point, il faut avoir beaucoup d'égard à l'antagonisme, c'est-à-dire, à l'usage des muscles qui ont une action contraire. Un muscle qui est l'antagoniste d'un autre dans une certaine situation, ne l'est plus dans une situation différente. Le même muscle agit différemment suivant les diverses attitudes. Il n'y en a point qui ne puisse servir d'exemple. Le muscle biceps, fléchisseur de l'avant-bras, devient supinateur dans certaines positions. Le muscle pyrisorme de la cuisse, qui lui fait faire une demi-rotation de-dedans en-dehors, lorsque le sujet est debout, n'est plus qu'un simple abducteur, le sujet étant assis. On doit à M. Winslow des détails fort instructifs fur l'usage des muscles. M. Schreiber a étendu ses vues beaucoup plus loin: il a mis à la tête de sa Traduction Latine de la Myologie de Douglas, une Préface sçavante, qui contient d'excellens principes sur l'étude de la matiere

Des hommes laborieux ont déja

fait connoître la nécessité de ces

connoissances, dans quelques cas

particuliers qui avoient fixé leur

attention. M. Winflow a fait re-

marquer que dans les opérations

qu'on fait au bas ventre, la tête

devoit être fléchie sur la poitri-

ne, parce que, pour l'action des

muscles sterno-mastoidiens, les mus-

cles droits & pyramidaux feroient

obligés de se contracter pour leur

faire un point fixe de la poitrine.

On peut juger combien il faudra

multiplier les observations pour

acquérir des principes solidement

digérés & réfléchis sur les diffé-

rens cas, où l'on pourra en faire une application utile. J'avance, fans crainte d'en être repris, que les luxations tiennent le premier rang parmi ces cas. M. Schreiber prescrit singuliérement cette même étude en Médecine, pour la connoissance des maladies convulsives. Voyez les Journaux de Leip-

fick, année 1729. *

Avant que M. Petit eût eu le tems de publier sa réponse à l'article du Journal des Sçavans, du mois de Mars 1724, M. Andry, fon antagoniste, fit imprimer une Lettre qui étoit supposée lui être écrite par un Médecin, & dans laquelle on se plaignoit des louanges qu'il avoit données dans ce Journal, au Traité des Maladies des Os, & des conséquences dangereuses qui pouvoient en résulter. M. Andry avoit grande opinion de son autorité. « Comment, (disoit-il, en parlant de lui-même sous le voile de l'Anonyme) romment de jeunes Aspirans qui

^{*} Act. Lipsiens. an. 1729. p. 500. Idæa distincta quorumdam Medicinæ principiorum.

des Maladies des Os. voient parler de la sorte un Mé-» decin de la Faculté de Paris, & » un Médecin qu'ils sçavent avoir » été choisi par cette Faculté même, pour enseigner dans ses Eco-» les la Chirurgie, ne se rendront-» ils pas à ce jugement? » On se propose, dans cet Ecrit, de détruire le témoignage avantageux & peu fidele rendu au Livre de M. Petit, en essayant de donner un échantillon des fautes de l'Ouvrage, par l'examen du Chapitre de la luxation du bras. J'ai choiss ce Chapitre, dit l'Auteur, parce qu'il est moins chargé de fautes que les autres. Cette censure contient 60 pages d'impression in-12, en 19 paragraphes, qui ont pour titre sommaire: Fautes d'Anatomie & de Chirurgie, contenues au Traité des Maladies des Os, dans la Chapitre de la luxation du bras. Les personnes capables de juger de cette controverse, ne devoient pas être du parti de M. Andry, à qui l'efprit de dispute, ou de chicane, sit commettre à chaque page des fautes assez grossieres, en voulant prêter des absurdités à M. Petit,

relever des fautes où il n'y en avoit pas, & en s'efforçant de grossir aux yeux de ses Lecteurs, des méprises si légeres qu'elles étoient

imperceptibles.

L'on auroit peu parlé de cette critique, sans une circonstance singuliere dont le Public fut surpris. Elle étoit approuvée de M. Winslow, en qualité de Censeur Royal; & il avoit aussi donné son approbation au Traité des Maladies des Os, comme Commissaire nommé pour l'examen de ce Livre, par l'Académie Royale des Sciences. M. l'Abbé Bignon, Président de cette Compagnie, & qui avoit l'intendance de toute espece de Littérature, voulut être informé de cette contrariété d'avis de la même personne, sur le même objet. M. Winflow écrivit à cette occafion une lettre à M. l'Abbé Bignon, dans laquelle il déclare que son approbation au Livre de M. Petit est un malheur très-fâcheux, mais purement accidentel, & une faute très-imprévue; que l'Auteur avoit promis de faire des corrections à son Ouvrage, aux endroits

des Maladies des Os. qui lui avoient été indiqués, qu'il y avoit lieu de compter qu'il ne négligeroit pas un avantage si nécessaire à sa réputation; mais que distrait, sans doute, par ses occupations particulieres, il avoit abandonné son Livre au sort de l'impression. M. Winslow finit par dire, qu'il ne prétend pas justifier la complaisance qu'il a eue de donner une approbation anticipée, qu'il avoue hautement qu'il a fait une faute, & qu'il en demande pardon. Cette Lettre ne fit aucun tort à M. Petit : elle fut imprimée par les soins de M. Andry, dans le Journal des Sçavans du mois de Janvier 1725.

Ce fut à peu près dans le même tems qu'il répliqua par un ouvrage de deux cens pages, à la réponse de M. Petit. Cette nouvelle sortie portoit le nom & les qualités de M. Andry sous ce frontispice: Examen de divers points
d'Anatomie, de Chirurgie, de Physique, de Médecine, & c. au sujet de
deux Lettres plaintives écrites par un
Chirurgien de Paris, touchant l'exposé qu'on a fait dans le Journal des

56 Discours sur le Traité
Sçavans, de quelques-unes des fautés
d'un Traité de ce Chirurgien, sur les
Maladies des Os.

Cet Ecrit ne sit pas fortune. Il apprêta à rire aux rivaux de M. Petit; c'est la coutume; mais il ne convainquit personne. On y débute par des personnalités contre la qualité de Membre de l'Académie Royale des Sciences. « Le ti-» tre d'Académicien est illustre, » disoit M. Andry; il est respecté » avec justice dans le monde : mais » il en est ici de l'Académie, com-» me des Ordres Religieux les plus » célebres, où les simples Freres * partagent avec les Peres les plus » distingués, le même nom de l'Or-» dre, & à raison de ce titre commun, partagent aussi les hon-» neurs. Cependant si dans le pu-» blic, le nom d'Académicien éga-» le en apparence tous les Mem-» bres de l'Académie, il ne faut » pas croire que les personnes éclai-» rées les confondent.... Les » Académiciens d'un certain mé-» rite le souffriroient impatiemment; & si dans un Monastère, » le Religieux même le plus hum-

des Maladies des Os. » ble, est bien aise qu'on le disringue du simple rang des Freres, lorsqu'il n'est pas de cette » classe inférieure; on ne doit pas » trouver étrange que des Académiciens, d'une science & d'une » érudition consommées, jointes » aux plus rares talens de l'esprit, » ne veuillent pas qu'on les conso fonde avec quelques sujets que " l'Académie a bien voulu admet-» tre, & qui, quoique reçus sous » le même titre que les autres, ne » sont pourtant dans le fonds, que » ce que les Freres des Couvens no sont parmi les Peres de leur Oro dre o.

Il faut être en grande disette de raisons pour se livrer à des plaisanteries aussi plattes, & d'un aussi mauvais ton. M. Winslow, approbateur de cet Ouvrage, dit qu'il est vraiment digne d'être imprimé, & que le seul nom de l'Auteur qui l'a composé, le recommande sussissamment. Ce jugement n'a pas été adopté de tout le monde. M. de Haller a apprécié cet Ouvrage dans son Studium Medicum, Tom. II. p. 764. Il trouve

que M. Petit a été harcelé par cette censure sur des minuties: Minuté adversarium exagitat Andryus. On y reconnoît l'esprit de M. Andry. Il aimoit à vétiller, & en avoit le talent.

Le peu d'impression que ce Livre sit sur les esprits, détermina M. Andry à redonner trois mois après une seconde édition de la Lettre sur la luxation du Bras, munie d'une nouvelle approbation assez injurieuse au corps entier de la Chirurgie, & donnée par M. Afforti, ancien Doyen de la Faculté de Médecine.

M. Petit ne répliqua point à toutes ces attaques : il auroit été fort blâmable de perdre un tems qu'il employoit si bien, à résuter de semblables productions. Quand un honnête homme est forcé de se désendre, & qu'il l'a fait d'une maniere convenable, il doit mépriser les nouvelles querelles; elles tournent communément au désavantage de ceux qui les cherchent. Ce sut le sort d'un Ouvrage publié encore contre M. Petit, au commencement de l'année 1726,

Les deux premieres Lettres ont pour objet la luxation de la mâchoire inférieure. M. Petit n'ayant parlé que sommairement de l'articulation de cette partie, & autant qu'il suffisoit pour son objet, on l'accuse d'ignorer les détails dans lesquels il n'a pas jugé à propos d'entrer. L'on prend de-là l'occasion de disserter sur la structure de l'articulation, d'exposer les particularités qui s'y trouvent, d'examiner les divers mouvemens qu'elle exécute, & de marquer la part que les différens muscles y ont. Tout cela mêlé de réflexions satyriques, & allongé par des digressions, a pour objet de dire que M. Petit a commis les fautes les plus grossieres : c'est un refrain qu'on voit plusieurs fois à chaque page:

Discours sur le Traité on les cherche ces fautes, & l'on est tout étonné de voir qu'on donne presque toujours cette qualification à l'omission des choses que l'Auteur n'a pas cru devoir dire. M. Monro, à qui l'on est redevable de quantité d'excellens Mémoires sur l'Anatomie & la Chirurgie, a donné depuis cette difpute, dans le premier volume des Essais de la Société d'Edimbourg, des remarques très-utiles sur l'articulation, les muscles, & la luxation de la mâchoire inférieure. Il y rend justice à M. Petit, & nous fournit une observation qui peut servir de supplément à ce qu'on lit à ce sujet dans le Traité des Maladies des Os.

"J'ai trouvé plusieurs fois la mé"thode que donne M. Petit pour
"réduire la mâchoire luxée, ines"ficace, après qu'il étoit survenu
"un gonssement aux muscles, à
"l'occasion des efforts mal enten"dus qu'on a faits auparavant pour
"tenter la réduction; & je n'ai
"réussi qu'en ajoutant quelque cho"se à cette excellente méthode, qui
"est de m'envelopper les deux pou-

des Maladies des Os. » ces avec assez de linge pour pou-» voir à peine les introduire entre » les dents molaires postérieures; » alors saisssant la base de la mâ-» choire avec les doigts, & appli-» quant les deux paulmes des mains » sous le menton, je presse en en-» bas, & tire en-devant la partie » postérieure de la mâchoire avec » les doigts & l'extrémité des pou-» ces, en quoi consiste toute la mé-» thode de M. Petit; & en même » tems, je pousse en en-haut avec ∞ les paulmes des mains la partie an-» térieure de la mâchoire, de sorte » que celle-ci faisant la fonction » d'un levier auquel les extrémités » de mes pouces servent d'appui, » j'acquiere une force considéra-» ble, à laquelle les muscles sont » obligés de céder; & les condy-» les sont par ce moyen entiérement dégagés des apophyses zy-» gomatiques & abbaissés; après n quoi ils glissent en arriere au » moindre effort, & la réduction » est parfaite ».

L'inspection anatomique fait connoître que le canal osseux de l'oreille & la racine de l'apophyse sti-

Discours sur le Traité loide sont un obstacle naturel à la luxation de la mâchoire en arriere. Ambroise Paré & Fabrice d'Aquapendente l'ont remarqué avant M. Petit, & après Celse & Galien. On nous annonce cependant des faits tout récens, opposés à la raison, à l'expérience & à l'autorité de ces grands Maîtres. Le Journal Etranger du mois de Nov. 1756, page 12. fait mention d'un Recueil d'observations publié par M. Zacharie Vogel, Docteur en Médecine à Rostock, dont la douzieme est sur la luxation de la mâchoire inférieure en arriere, accident que l'on assûre n'être point impossible comme on l'avoit cru jusqu'ici. L'Auteur prétend avoir vû le fait sur trois sujets différens à qui l'on avoit dérangé la mâchoire pour leur raccommoder la luette. Un homme, ajoute-t-on, a-t-il la luette déplacée, on lui fait serrer les dents, en lui disant d'avaler trois fois à vuide, (c'est-à-dire, en faisant trois fois les mouvemens nécessaires pour la déglutition, quoiqu'on n'ait rien à avaler) tandis qu'on le tire en même tems par un de la Maladie des Os. 73 un toupet de cheveux; c'est ainsi que la mâchoire peut se déboîter, suivant l'opinion de M. Vogel. Le Journaliste dit que cet Auteur enseigne à la réduire par une méthode qu'il a employée avec succès, mais qu'elle est trop longue à rap-

porter dans un précis.

Ce qu'on allégue pour la cause de cette luxation, & la connoissance de la structure des parties, montrent également l'impossibilité du fait. Fabrice d'Aquapendente dit expressément que c'est par ignorance de l'Anatomie que des Chirurgiens, tels que Guillaume de Salicet, & autres, ont enseigné que la mâchoire pouvoit aussi se luxer en arriere. Lanfranc a copié cette erreur, & Gui de Chauliac l'a adoptée d'après ces deux Auteurs. Devigo *, premier Chirurgien du Pape Jules II. parle de cette luxation en arriere, il en donne les fignes, contraires à ceux de la luxation en-devant. Dans celle-ci, la bouche est ouverte; & dans la luxation en arrie-

^{*} Oper. Chirurg. Lib. VI. cap. 2. de dislocatione & mollificatione Mandibulæ. Tome I.

Discours sur le Traité re, il dit que la bouche est fermée, que le malade ne peut l'ouvrir, que les dents de la mâchoire inférieure ne sont pas, à beaucoup près, si avancées que celles de la mâchoire supérieure, & semblent s'imprimer dans le palais. Il ajoute, d'après Brunus, que les malades ne peuvent parler: Et sermo, ut testatur Brunus, in totum amittitur. S'il n'avoit consulté que ce dernier Auteur qui écrivoit sa Chirurgie en 1252, il n'auroit pas admis d'autres especes de luxations de la mâchoire inférieure, que celles que l'expérience a fait connoître, & qui sont possibles. Il est évident que Devigo, tout grand Chirurgien qu'il étoit, n'a parlé ici que sur la foi de quelques Auteurs accrédités de son tems. L'impossibilité du fait est incontestable. Aussi ne fait-il aucune mention de la méthode de réduire cette seconde espece de luxation absolument supposée. Mais les procédés qu'il indique pour la restauration de la mâchoire luxée en-devant, méritent d'être connus & comparés à ce que nos meilleurs Auteurs ont die des Maladies des Os. 75 à ce sujet. Voici comment il s'ex-

prime.

* « Il est très-important de fai-» re promptement la réduction de » la mâchoire inférieure luxée; on met pour cet effet les deux pou-» ces dans la bouche du malade, » & l'on presse sur les dents mo-» laires inférieures, pendant qu'a-» vec les doigts sous le menton » on souleve fortement la mâchoi-» re à sa partie antérieure. J'ai sou-» vent réussi par cette méthode à » réduire la luxation en-devant. » Mais si l'on ne pouvoit en ve-» nir à bout par ce moyen, on met-» troit, au lieu des pouces, deux » coins de bois léger entre les » dents molaires. Le Chirurgien » tiendra fortement ces coins. On » doit placer fous le menton une » bande, dont les chefs passeront » sur les côtés de la tête : un Aide » tirera les deux bouts de la bande ∞ en-haut, pendant que le Chirur-» gien agira avec les coins sur la » partie postérieure de la mâchoi-» re. Il n'y a aucune luxation de

^{*} Traduction du Texte de Devigo sur la réduction de la Mâchoire inférieure.

Discours sur le Traité

cette partie que je ne sois venu » à bout de réduire par ce procé-» dé. » Quoique les Anciens aient prescrit cette même méthode, je préfere ici l'autorité de Devigo, qui cite son expérience. Ambroise Paré & Verduc ont décrit depuis la

même maniere d'opérer,

L'Auteur de la Dissertation en forme de Lettres, exerce sa censure sur tous les Mémoires que M. Petit avoit publiés dans les Recueils de l'Académie des Sciences. Nous ne parlerons que de ceux dont il a ensuite employé le fonds dans son Traité des Maladies des Os.On cherche des fautes dans l'observation très-importante qu'il a donnée sur les luxations de la cuisse, causées consécutivement par l'amas de la synovie dans la cavité cotyloide, à l'occasion des coups ou chûtes sur le grand trochanter. Par ces violences extérieures, la tête de l'os contond & meurtrit les parois de la cavité, & toutes les parties qui sont exposées au choc. M. Petit, par inadvertance, nomme la fosse articulaire, cavité de l'ischium. Cela est repris

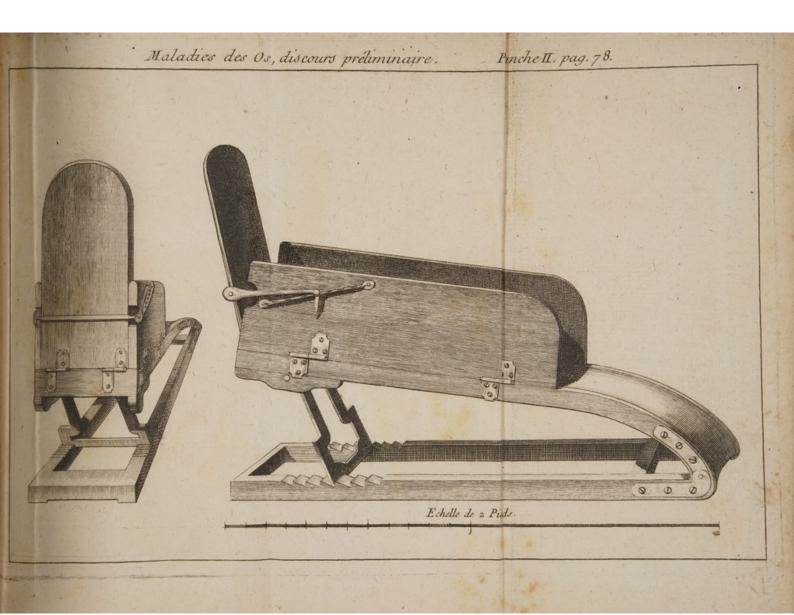
des Maladies des Os. comme si c'étoit une faute de la plus grande conséquence. On renouvelle les objections contre la rupture du tendon d'Achille. On ne blâme pas déterminément la moufle comme une mauvaise invention. C'est, dit-on, un moyen superflu; on peut s'en passer, puisque sans faire frémir un pauvre Malade à l'aspect du formidable appareil d'une telle machine, l'on peut faire les extensions & contre-extensions nécessaires. Voilà comme la passion fait parler d'un moyen qui a sans doute des défauts, mais qu'on ne connoissoit pas; pendant qu'on lui impute de faire frémir les Malades d'horreur à son seul aspect; ce qui est une méchanceté révoltante.

La seule chose sur laquelle M. Petit a trouvé grace aux yeux de ses adversaires, c'est la boîte qu'il a imaginée pour le pansement des fractures compliquées de la jambe, & dont la description se trouve dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, année 1718. La figure de cette boîte gravée dans ses moindres détails, a été co-

d iij

Discours sur le Traité piée pour la Chirurgie de M. Heis ter, sur la planche des Mémoires de l'Académie. Cette planche ne m'a pas paru donner une idée bien nette de cette excellente invention, beaucoup trop négligée dans la pratique. Les raies du coutil qui garnit le chassis supérieur, ressemblent à des planchettes clouées à quelque distance les unes des autres. La partie de ce chassis qui répond au pli du genou, est en équerre, au lieu d'être ceintrée. La planche en bois est encore plus mauvaise. La figure qu'elle donne est à la page 285 du second volume du Traité des Maladies des Os. Nous en donnons ici une figure plus correcte sous deux aspects différens. Le sieur Baron, très-habile Menuisier, rue de Charenton, fauxbourg S. Antoine, à l'Etoile géométrique, construit cette boîte avec toute la perfection dont elle est susceptible.

Le parti que M. Petit avoit pris d'abandonner la défense de son Ouvrage, ne diminua ni le nombre de ses aggresseurs, ni la réitération de leurs attaques. Ils ne se





des Maladies des Os. sont imposé silence que lorsqu'ils ont cru avoir épuisé tous les sujets de contestations & toutes les formes de contester. Après six ans de paix apparente, M. Andry imagina qu'il se présentoit une occasion de rentrer en lice, contre l'Auteur du Traité des Maladies des Os; & il ne la laissa point échapper. Son tour de présider aux Ecoles de la Faculté de Médecine, lui suggéra de prendre pour le fujet d'une These Médico-Chirurgique, qui y fut soutenue le jeudi 3 Avril 1732, la question suivante: L'ambi est-il préférable dans la luxation du bras, à l'échelle, à la porte, & à la moufle renouvellée pour la seconde fois? An in humeri luxatione ambe potius, quam scala, janua, polyspastusque iteratò renovata? La conclusion de cette These est affirmative. Pour réduire un bras luxé, avec la porte ou l'échelle, on fait monter un Malade fur une chaise, ou sur un tabouret, qui l'éleve assez pour que son aisselle soit à la hauteur de la porte ou de l'échellon, garni d'un drap plié en douze ou quinze doubles. · d iv

80 Discours sur le Traite Le bras doit pendre de l'autre côté. Un homme fort le saisit audessus du poignet pour faire l'extension: on retire en même tems le tabouret de dessous les pieds du Malade, pour que le poids de fon corps fasse la contre-extension. Il est facile d'imaginer les défauts essentiels de cette pratique. M. Petit la blâme fort; M. Andry la condamne aussi. M. Petit donne plusieurs raisons du danger qu'il y a de se servir de ces moyens; & entre autres choses plus dignes de remarque, il dit qu'avec l'échelle & la porte, ce seroit un pur hasard que le degré de force fût au point convenable. Car si un homme maigre a une luxation, où la tête de l'os se trouve logée dans le profond de l'aisselle, le poids du corps qui dans cette pratique est la principale force mouvante, ne sera point suffisant, & les extensions seront imparfaites. Si au contraire un homme très-puissant a une luxation, où la tête de l'humerus ne soit point encore enfoncée dans le creux de l'aisselle, le poids de son corps sera de beaudes Maladies des Os. 81 coup supérieur à la résistance des muscles; & l'excès de cette force causera des désordres funestes, peut-être même irréparables, comme rupture des muscles, des ten-

dons, des ligamens.

Il semble d'abord par l'exposé de M. Andry, que ces raisons soient les seules que donne M. Petit contre l'usage de la porte & de l'échelle, & qu'il les ait tirées de la différence qu'il y a entre un homme gras & un homme maigre, sans attention à la diversité des circonstances que préfente l'espece de luxation. C'est sur cette double infidélité dans l'exposition de la doctrine de M. Petit, que l'Auteur de la These en a bâti le premier paragraphe, en prouvant très-sérieusement, ce qui n'étoit pas bien difficile, qu'un homme de grande stature, quoique maigre, pouvoit être beaucoup plus pesant qu'un petit homme qui auroit de l'embonpoint. Mais ceci n'est encore qu'une pure chicane; car dès qu'il ne s'agit de la considération du corps du malade que par rapport à son poids, ilest évident que dans la distinction qu'on

dv

82 Discours sur le Traité fait d'un corps gras & d'un maigre, l'égalité de la stature est naturellement sous-entendue. Mais M. Petit distinguoit aussi la nature de la luxation, ce dont M. Andry ne fait point mention. Il n'hésste pas dans les second & troisieme paragraphes, à taxer de faux & d'imaginaires les autres inconvéniens que M. Petit reconnoît dans l'usage de la porte & de l'échelle; & il ne dit rien à ce sujet, que notre Auteur n'ait avancé & prouvé par raisons & par expérience. Dans le quatrieme paragraphe M. Andry fait l'éloge de l'ambi d'Hippocrate que M. Petit n'a blâmé, dit-il, que faute de le connoître. M. Petit dit du bien de cette machine, mais il lui trouve des défauts: fon nouvel apologiste convient que c'est un moyen pernicieux dans la luxation en en-bas, lorsque la tête de l'os du bras est sous l'aisselle. Cette réflexion qui annulle la critique, n'a point échappé à M. de Haller, qui dans son Studium Medicum, p. 787. Tom.II. en portant son jugement sur la These dont nous parlons, div: des Maladies des Os. 83 Contra Petitum, amben laudat, etst fateatur nocere in luxatione sub alam.

Enfin dans le cinquieme paragraphe de cette These, on répete quelques-unes des objections déja faites contre la mousse, qu'on appelle une machine cruelle, qui cause des tourmens horribles & qu'on ne peut exprimer: Usus machine musculos, jam ultrà quàm par est distensos, vi summà adhuc distendit, quod horrendis infandisque cruciatibus agrotantem exercet. Nous avons fait sentir plus haut le ridicule de

ces expressions exagérées.

M. Andry, en revenant ainsi à la charge, ne risquoit plus de se compromettre: il s'étoit toujours singuliérement attaché à décrier les bons ouvrages, il n'avoit pas même épargné ceux de ses propres confreres. MM. Hecquet, Lemery, & autres sçavans Médecins de la Faculté de Paris ont eu à se plaindre de ses censures injustes. M. Hecquet dit dans la Présace de l'Explication physique & méchanique des essets de la Saignée & de la Boisson dans la cure des maladies; que la matiere de la Saignée étant peu du goût

84 Discours sur le Traité de M. Andry, il s'étoit occupé dans le compte qu'il avoit rendu d'une These composée sur ce sujet, plutôt à divertir le Lecteur qu'à l'instruire; qu'il s'est toujours déclaré peu équitable & inofficieux envers ses Confreres. Ses douceurs ne sont gueres, ajoute M. Hecquet, que pour le mérite étranger; il le releve ou le flatte alors : mais il le craint, ce semble, dans ses voisins, ou voudroit l'obscurcir. M. Hecquet ne put obtenir la permifsion de faire imprimer sa Réponse: « On l'a refusée, dit-il, comme à un Ouvrage plein d'invectiwes. Cette conduite, sans dou-» te, surprendra le Public. Car où s en sera-t-il, si on l'abandonne à » l'indigne passion qu'aura un Jour-» naliste de plaisanter sur tout, sans » qu'il soit permis aux offensés de » se défendre? On dit pour toute raison qu'on veut arrêter les in-» vectives qu'on écrit contre lui, mais pourquoi ne point commencer par arrêter les insultes » qu'il fait à tout le Public? D'ail-» leurs il n'est point prouvé que e ce soit des invectives, à moins.

L'extrait de cette dispute pourroit être utilement ajouté aux conseils donnés à un Journaliste par M. de Voltaire. Un de nos Sçavans qui n'est pas moins respectable par sa modération que par ses profondes connoissances, M. de Mayran, ancien Secrétaire de l'Académie Royale des Sciences, qui n'ignore aucun des égards que méritent les morts, ne s'est pas cru dispensé de remuer les cendres de M. Andry, en parlant, dans l'éloge de M. Lemery, de la contestation qu'il y eut entre ces deux Médecins. Le portrait du Journaliste, fait par une main aussi habile, passera à la postérité dans l'Histoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1743. La copie n'en sera point déplacée dans ce discours; les circonstances sont tout-à-fait semblables; M. Andry a eu avec l'Auteur du Traité des Maladies des Os, la même conduite qu'il avoit tenue avec M. Lemery.

86 Discours sur le Traité

« Il jouissoit en paix de sa répunaissante, & il travailloit » sérieusement à l'augmenter par » son application à l'étude & à la » pratique, lorsqu'un Médecin Journaliste, trop connu par son es-» prit critique, se déclara contre Dlui. M. Andry, car il seroit inu-» tile d'en taire le nom, attaqua » le Traité des Alimens par un de » ces Extraits où l'ironie régne » d'un bout à l'autre, & qui n'é-» tant faits que pour divertir le 20 Lecteur oisif & malin, sont aussi » peu propres à l'instruire, qu'à » corriger l'Auteur. Le nombre » d'attentions triviales & de détails » abjects en apparence, sur lesquels ≈ il avoit fallu insister dans un sem-» blable Traité, donnoient beau » jeu à la plaisanterie. Mais que ré-» pondre à des censures de cette mespece, quand on n'a pas du tems » à perdre en paroles? Comment n soutenir ce genre d'escrime avec ∞ un homme qui tient en quelque » sorte la plume du Public, & qui » par l'abus qu'il en fait, peut tous » les jours lancer impunément ses m traits contre nous directement

» ou indirectement, dans une pa-» ge, dans une ligne, dans un seul

mot? Je ne dispute point, disoit

» le Pere Malebranche, avec des

∞ gens qui font un livre toutes les

» semaines ou tous les mois. »

Les Etrangers ne se sont pas laissés séduire par les déclamations des ennemis de M. Petit. Ils ont vû dans son Ouvrage des détails raisonnés, & un ordre bien établi, auquel se rapporteront naturellement tous les faits particuliers que la pratique de l'Art pourra fournir. M. Heister a tiré de grands avantages du Traité de notre Auteur pour les Livres des luxations & des fractures, publiés dans ses Institutions de Chirurgie en 1739. Il loue M. Petit en beaucoup d'occasions: il lui reproche d'avoir conseillé dans l'appareil de la fracture du col du fémur, le même bandage que pour la fracture du corps de cet os. La remarque est judicieuse. Quand le col du fémur est cassé, l'on retient en place les parties de l'os divisé, par le moyen des lacqs appliqués au-defsus du genou, & fixés au pied du

88 Discours sur le Traité lit pour empêcher la cuisse d'être tirée en-haut, & de se raccourcir par l'action des muscles : & l'on foutient le tronc du malade couché à plat, au moyen d'un lacq qui embrasse la partie supérieure de la cuisse, & dont les chefs sont attachés au chevet du lit. La situation horisontale empêchera que ce lacq ne supporte tout le poids du corps, ce qui pourroit entamer la peau. J'ai vû un ulcère très-profond à une femme fort grasse, par l'impression de l'anse de ce lacq supérieur, dans une fracture du col du femur. M. Foubert qui a remarqué cet inconvénient, proscrit tous les bandages du traitement de ces sortes de fractures; il se contente de renouveller chaque jour les extensions pour remettre les os de niveau, si les piéces osseuses se sont dérangées. Il ne seroit pas difficile d'imaginer un bandage qui n'eût pas l'inconvénient du lacq passé dans le pli de la cuisse pour soutenir le tronc. On m'a dit que M. Arnaud démontroit dans ses Leçons, au Jardin Royal, un bandage particulier pour la fracdes Maladies des Os. 89 ture du col du fémur. Il étoit composé d'une ceinture de buffle qui entouroit le corps sur les os des îles; & deux courroies en souscuisse se cuisse se croisoient sur un écusson qui contenoit le grand trochanter. Il est certain que cette apophyse offre un point d'appui suffisant, auquel la face de l'os des îles peut servir utilement de con-

tre-appui.

M. Heister n'a pas toujours aussi bien rencontré dans les choses où il s'est dit d'un avis contraire à celui de M. Petit. On lit dans le Traité des Maladies des Os, que l'on doit procéder à la réunion des fractures faites par instrument tranchant, en réunissant la plaie des parties molles par les moyens ordinaires, tels que sont les sutures dans les cas qui les exigeroient, & en contenant les parties offeuses avec le bandage à 18 chefs. M. Heister rejette ce précepte, & il donne l'exemple des plaies à la tête, pour prouver que la réunion & le bandage à 18 chefs ne doivent pas être mis indifféremment en pratique, suivant

Discours sur le Traité la doctrine de M. Petit; & qu'elle ne doit pas avoir lieu dans tous les cas. Mais M. Petit a averti une fois pour toutes, au commencement de son Traité des fractures, qu'il n'y parleroit point des fractures du crâne. Et en effet, cellesci sont un objet à part, qui dépend de la Chirurgie des plaies de tête: les fractures qui les compliquent, ne sont pas dans le cas d'être traitées suivant les principes qui conviennent à la cure des autres fractures. Il est étonnant que M. Heister ait cru trouver le fondement d'une objection raisonnable sur ce point.

L'examen de ce que M. Petit a dit du bandage pour la fracture de la partie supérieure de l'humerus, auroit suggéré à M. Heister une critique aussi juste que celle qu'il a faite à l'occasion du bandage pour la fracture du col du fémur. M. Petit avoit bien senti que la bande roulée ne pourroit contenir la fracture du bras à sa partie supérieure; il recommande le bandage à dix-huit chefs, qui ne peut remplir l'objet qu'on se pro-

des Maladies des Os. pose. La structure des parties bien connue, exclut également l'un & l'autre de ces bandages. Les attaches des muscles grand pectoral, grand dorsal, & grand rond, qui forment principalement le creux de l'aisselle, s'opposent à l'effet de tout bandage destiné à agir seulement par des circulaires. Il doit donc y avoir dans leur usage, les mêmes inconvéniens que M. Petit avoit remarqués, en expliquant la difformité presque nécessaire du cal de la clavicule; parce que cet os, quelque bien réduit qu'il ait été, n'est pas susceptible d'être entouré par un bandage, capable de contenir exactement le suc nourricier. M. Moscati, Chirurgien en chef du grand Hôpital de Milan, & Associé étranger de notre Académie Royale de Chirurgie, a donné un Mémoire à cette Compagnie, dans lequel il prouve, par des raisons tirées de l'Anatomie, que le bandage convenable à la fracture de la partie supérieure du bras doit être contentif d'une étouppade, trempée dans le blanc d'œufs battu, au

moyen de laquelle on garnit le creux de l'aisselle, & l'on encaisse, pour ainsi dire, l'os du bras; parce que cette étouppade se desfeche, & contient aussi exactement les piéces divisées, que le pourroit faire le bandage circulaire à la partie moyenne de cet os.

Les Maladies des Os tiennent une place assez étendue dans les Aphorismes de Boerhaave. Le discernement avec lequel M. le Baron Van-Swieten a fait usage dans ses sçavans Commentaires de ce que les Auteurs de réputation, tant anciens que modernes, ont dit de plus solide, faisoit espérer que M. Petit, à qui la Chirurgie a des obligations essentielles sur cette partie de l'Art, ne seroit point oublié. Cependant M. Van-Swieten ne fait mention de lui dans le Traité des fractures & dans celui des luxations, qu'à l'occasion de la boîte pour les fractures, & de la luxation confécutive de la cuisse, après les coups ou chûtes fur le grand trochanter : encore ne rapporte-t-il ces choses que d'après les Mémoires de l'Académie

des Maladies des Os. Royale des Sciences; le Traité des Maladies des Os n'est point cité. Il est aisé de conjecturer que M. Van-Swieten, qui rappelle plusieurs observations du Traité de Chirurgie de M. de Lamotte, n'avoit pas alors sous la main celui de M. Petit. C'est peut-être un avantage pour la Chirurgie, parce que nous avons par ce moyen dans le travail de M. Van-Swieten, un excellent précis de la doctrine des Anciens, & principalement d'Hippocrate, de Celse & de Galien, auquel il a joint les meilleures observations modernes, à l'exception de celles de M. Petit: ceux qui ont véritablement le desir d'apprendre, sont dans la nécessité d'étudier les deux Auteurs, & de comparer les préceptes qu'ils donnent.

Boerhaave examine en particulier les Maladies des Os qui sont de même nature que celles qui attaquent les autres parties du corps. telles que l'obstruction, l'inflammation des vaisseaux qui entrent dans l'organisation des os, le gonflement de leur substance, l'ulcétation ou carie dont ils sont sus-

Discours sur le Traité ceptibles, la putréfaction gangréneuse qui résulte du vice que l'huile médullaire peut contracter, &c. M. Van-Swieten donne les principes les plus lumineux fur la nature de ces maladies, persuadé que la connoissance qu'on en acquerra, est trèsimportante, & qu'elle doit nécessairement servir de base aux préceptes à établir sur la vérole, le rachitis, le scorbut. Ici M. Petit est cité fréquemment, & toujours d'une maniere honorable; ses observations sont rapportées avec fruit, & elles ne perdent rien par le voisinage de celles de Clopton Havers, de Ruysch, de Marc-Aurele - Severin, & de plusieurs autres sçavans Auteurs, avec lesquelles elles se trouvent liées en corps de doctrine. La fatisfaction la plus flatteuse qu'un Auteur puisse gouter, c'est de voir ses ouvrages applaudis & traités avec la plus grande distinction, par ceux dont le suffrage peut être regardé comme une loi.

M. Platner parle aussi très-convenablement de M. Petit dans ses Institutions de Chirurgie publiées

des Maladies des Os. 95 en 1745. Il observe à l'occasion de la luxation du fémur, qui survient quelque tems après les chûtes sur le grand trochanter, que cette cause de luxation a été connue d'Hippocrate. On lit, à la vérité, dans l'aphorisme 59 de la sixieme Section, que la tête du fémur sort de sa cavité, aux personnes qui souffrent depuis long-tems des douleurs de sciatique, à raison de la quantité de glaires qui s'amassent dans cette partie. Galien explique fort bien dans son commentaire sur cet aphorisme, comment les ligamens qui affermissent naturellement la tête de l'os dans sa cavité, sont relâchés par la surabondance d'humeur pituiteuse épanchée dans l'articulation: Inebriata articulationis ligamenta, la= xiora redduntur *. Mais M. Petit a reconnu que ce relâchement de ligamens par l'excès de l'humeur synoviale, étoit une suite assez fréquente des coups ou des chûtes fur le grand trochanter; ce qu'Hippocrate, ni Galien n'ont point dit.

[&]quot; Hippocr. Charter. Tom. IX.

96 Discours sur le Traité C'est donc à tort qu'on l'a chicané jusque sur le titre qu'il a donné aux remarques instructives par la connoissance desquelles le nombre des boîteux ne sera plus dorénavant aussi grand que par le passé. Voici ce titre tel qu'on le lit dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, année 1722. p. 117. Observation Anatomique & Pathologique sur les chûtes qui causent une luxation de la cuisse, dont les Auteurs n'ont point écrit. C'est en effet une luxation d'une espece particuliere, que les coups & les chûtes ne produisent point d'abord, mais dont elles sont des causes occasionnelles & éloignées. M. Petit ne l'a connue qu'après y avoir été trompé; aucun Auteur n'en avoit parlé. Hippocrate que M. Platner nous oppose, ne parle que d'une luxation qui survient par le relâchement des ligamens à la suite des longues douleurs de sciatique; cause occasionnelle bien différente de celle que M. Petit a observée, & sur laquelle il étoit très-important que l'attention fût particuliérement fixée; puisque faute

des Maladies des Os. 97 faute d'être prévenu de la possibilité de cette luxation, elle n'est reconnue que lorsqu'il n'est plus

tems d'y remédier.

On voit par l'exposé que nous avons fait, que toutes les tracasseries que M. Petit a essuyées, ont tourné à sa gloire; & il a eu l'avantage d'en jouir. Personne n'a plus contribué que lui à la renaissance de la Chirurgie; elle lui doit une partie des progrès qu'elle a faits sous le régne du Prince de qui elle a reçû les plus grandes marques de protection. M. Petit a vû ses principes enseignés dans les Ecoles, & adoptés dans les meilleurs ouvrages. Il s'est vû estimé généralement de ses Confreres, considéré des Etrangers, honoré de tous les honnêtes gens; & il n'a trouvé personne qui n'ait applaudi aux quatre vers qu'un de nos plus grands Poëtes a faits pour être mis au bas de son portrait.

Il ajoutoit à l'Art, aidoit à la Nature; L'un & l'autre pour lui n'avoient rien de caché; Que sa mémoire passe à la race suture; Il a cherché le pauvre, & les Rois l'ont cherché.

Par Mr Piron.

La Chirurgie a perdu avec de jus-Tome 1, Discours sur le Traité tes regrets ce grand homme, le 20 du mois d'Avril 1750, au commencement de sa soixante-dix-septieme année.

L'année suivante il parut un nouveau Traité des Maladies des Os, sous le nom de M. Duverney, de l'A. cadémie Royale des Sciences, mort le 10 Septembre 1730. Cet Ouvrage a été trouvé dans les papiers, & écrit de la main de M. Duverney, le neveu, de l'Académie Royale de Chirurgie, & Démonftrateur d'Anatomie & de Chirurgie au Jardin Royal, mort le 15 Octobre 1748. C'est un Livre doublement posthume, si le fond est de M. Duverney le Médecin; on y reconnoît beaucoup d'observations qui sont en propre au Chirurgien : on les a regardées comme la partie la plus recommandable de l'Ouvrage. C'est le nombre des cas particuliers qui le rend un peu plus ample que le Traité de M. Petit. Nous ferons remarquer, contre l'opinion de l'Editeur du Livre de M. Duverney, qu'on juge mal du mérite respectif de deux ouvrages, par leur masse; que

des Maladies des Os. c'est la partie dogmatique qu'il faut considérer; M. Petit ne perdra rien à cette comparaison. Sa grande pratique lui auroit facilement fourni de quoi augmenter les volumes par le récit d'un grand nombre de cures; mais ces exemples multipliés sans aucune raison particuliere, font rarement utiles: ils font peut-être nuisibles dans un Livre élémentaire, parce que les jeunes gens plus distraits qu'instruits par la lecture des histoires, perdent de vûe les principes qui doivent se graver dans l'esprit par la méditation. Il y a néanmoins des observations essentielles, qui servent à établir des points de doctrine fondamentaux : elles méritent un examen particulier; telles sont celles qu'on lit dans l'Ouvrage de M. Duverney*, sur les fractures en long des grands os des extrémités; fractures dont M. Petit nie la possibilité. Voilà deux sentimens contradictoires sur une question intéressante. La raison, l'autorité des grands Maîtres, l'ex-

^{*} Tom. I. p. 167. & suive

périence, sont ici mises en opposition par les désenseurs des deux
opinions. Les hommes seroientils assez malheureux pour que leur
vie sût livrée, dans certains accidens, aux vaines disputes de l'Ecole. Tâchons de lever toute dissiculté sur ce sujet. L'incertitude
est étrangere à l'Art; elle est dans
l'esprit de ceux qui n'en saisssent
dans la Nature que ce que la préoccupation leur permet d'y reconnoître *.

M. Petit croit imaginaire la fracture qu'on dit se faire exactement selon la longueur des os. Il en donne une raison très solide, c'est qu'il n'y a point de coup capable de fracturer l'os suivant la longueur, qui ne le puisse rompre en travers avec bien plus de facilité. Il falloit s'en tenir là: mais M. Petit, trompé sans doute par des citations insideles du texte de Fabrice d'Aquapendente, a cru trouver dans la façon dont ce sçavant

^{*} Non crimen Artis, si quod professoris est. Cornel. Cels. de Re Medica, Lib. II, cap. 6.

900 des Maladies des Os. Chirurgien-Médecin s'explique sur les fractures en long, qu'il n'avoit entendu parler que des fractures obliques. Il n'y a cependant aucune équivoque sur ce point dans Fabrice d'Aquapendente. En exposant les différentes especes de fractures, il distingue expressément l'oblique, de celles qui sont en long & en travers: & après avoir donné les signes généraux & positifs des fractures, cet Auteur établit particuliérement le diagnostic de la fracture en long; il semble même marquer l'ordre dans lequel doivent naître les symptômes indicatifs de cette espece de fracture. Le membre, dit-il, est d'abord plus gros que dans l'état naturel; ensuite la douleur se manifeste; enfin le membre devient inégal *. Et plus bas; en parlant de la génération du cal, il adopte le précepte de Galien qui recommande

Dif our fur le Tracte

^{*} Quòd si os secundum longitudinem fractum sit, primò adest membri crassities, ultrà naturalem statum; deinde dolor; tum membri inæqualitas. Fabric. ab Aquap. Chirurg. Univers. Lib. IV. de Fractur. cap. 1.

que le bandage soit un peu plus serré pour la fracture en long, que pour la transversale; car sans cette précaution, il pourroit, dit-il,

aisément se déranger *.

Ce que Galien & Fabrice difent du bandage qui pourroit facilement se relâcher, un Auteur l'a entendu des pieces d'os qui se désuniroient, si le bandage étoit moins ferré. M. Duverney rapporte trois pages du texte de cet Auteur **, qu'il ne désigne que par la qualité de célebre Praticien de son tems. Il pouvoit avoir beaucoup d'expérience, mais il avoit bien peu d'érudition; car en cet endroit même, où il se trompe si visiblement sur le sens de Fabrice d'Aquapendente, il ajoute que Gui de Chauliac n'a fait que copier Fabrice. L'anachronisme n'est pas tolérable. Gui de Chauliac écrivoit sa Chirurgie en 1363, Fabri-

** Tom. I. p. 163.

^{*} In fractura per longitudinem facta, eadem prorsus curatio adhibenda quæ in transversa, saltem ut deligatio magis adstringatur; alias enim facile posset decidere. Ibidem, cap. 6.

des Maladies des Os. 103 ce d'Aquapendente n'est mort qu'en 1619. L'Auteur avoit pris pour un Traité original, un de ces Abrégés de Gui de Chauliac, qui étoit le manuel des Chirurgiens vulgaires il n'y a pas plus de cinquante ans. Quoi qu'il en soit, il oppose des raisons judicieuses à l'opinion qui admet les fractures en long : les signes les plus certains qu'on en donne, font, dit-il, « une douleur fixe & » continue, qui s'augmente par la pression, & quand on s'appuie numbre fur la partie blessée. Mais qui ne » voit que tous ces accidens ne » sont que des suites d'une forte » contusion du périoste? Pour la » tumeur qu'on dit se former à l'en-∞ droit de la fente par l'écoulement des sucs nourriciers de l'os, » il est aisé de juger qu'elle doit » fa naissance aux sucs épanchés » entre l'os & le périoste. Enfin » supposons qu'il y eût dans l'os r une simple fente, elle se réuni-» roit d'elle-même par la séve qui » découle des vaisseaux du périosz te, & le principal soin du Chirurgien sera de faire tenir son e IV

malade dans un grand repos, & malade dans un grand repos, & m'user des plus puissans résolumitifs m. et me municipale à la manage à la monte de la manage à la monte de la manage à la m

M. Duverney prétend qu'un Chirurgien de Paris, très-connu de son tems, sut la victime du sentiment contraire à l'existence de la fracture en long ; qu'il en avoir une de cette espece au tibia, & que cette maladie ne fut connue que peu de tems avant sa mort. Pour prévenir de semblables fautes il donne trois observations, qui méritent, dit-il, beaucoup plus de considération que les raisonne. mens les plus spécieux. J'analyse ces trois observations, & je ne les trouve rien moins que concluanre connoître ju u'à quel pointest

Dans la premiere, il est question d'un Chanoine, qui par une chûte d'environ douze pieds de haut, se heurta la partie moyenne de la jambe gauche, antérieurement : il s'y sit une tumeur avec échymose. La douleur qui sut trèsvive, & tous les autres accidens, céderent au bout de quelques jours aux saignées & à l'application des topiques convenables.

des Maladies des Os. 105 Le Malade se crut guéri, & agit en conséquence. En se couchant il s'apperçut d'un peu de rougeur avec tension au tibia. La douleur devint très-vive; une incision donna issue à une sérosité sanguinolente, dont le siège étoit entre le périoste & l'os. Cette membrane étoit détachée de plus de deux travers de doigt. On ajoute qu'il parut une fracture en long très-étendue. Voilà ce qu'on pose en fait. Il est bien étonnant qu'une violence extérieure, qui a pû fendre le tibia en long, ne l'ait pas plutôt cassé en travers; mais il n'est pas possible de nier un fait. Suivons-en la narration, pour faire connoître jusqu'à quel point il mérite que nous y ayons égard. L'incision sut allongée par ses angles, au grand soulagement du Malade. Pour accélérer sa guérison, l'on eut recours au trépan perforatif & à l'exfoliatif, ce qui réussit, attendu que la fente ne pénétroit pas jusqu'au canal de la moëlle. Cette circonstance décele la méprise. L'obfervation est d'ailleurs très-imparfaite, en ce qu'elle n'enseigne ni pourquoi, ni comment on a appliqué les trépans perforatif & exfoliatif. Passons à la seconde obfervation.

Un jeune garçon de 16 ans, après le traitement d'une fracture compliquée à la jambe, occasionnée par la roue d'une charrette, sentit, lorsqu'il commença à s'appuyer sur ses jambes, une douleur sourde à la partie antérieure du tibia, un peu au-dessus de la fracture. Il s'y forma un abscès; le périoste étoit pourri en cet endroit, & l'on découvrit à l'os une fente légere. On procura l'exsoliation, & le malade ne sut pas longtems à guérir.

Personne ne contestera la possibilité de cette fracture. L'exemple cité n'a aucun trait à la question. M. Duverney devoit s'en appercevoir, & se souvenir des termes qu'il venoit de copier dans l'exposition de la doctrine de l'Auteur qu'il croit résuter par ce sait.

« On convient que les os peuvent per se sendre. Les balles de mousement par exemple, brisent les os & les sendent; un coup de

des Maladies des Os. 107 » marteau, ou de pied de cheval, » fera le même désordre: mais tous » ces exemples n'établissent point » cette espece de fracture que nous » appellons fente, simple félure, » ce sont des espéces de fractures n qui doivent être rangées dans la » classe des brisures, des contusions, » des dépressions avec fente». M. Petit avoit dit pareillement : « Il » est cependant vrai que les balles » de mousquet peuvent fendre les » os en long, même jusque dans » les articulations; mais nous n'avons point prétendu compren-» dre ces sortes de fractures parmi » celles dont nous venons de par-» ler ». En effet, la fente, dans ce cas, est un accident du fracas de l'os, & non pas une fracture simple, comme il faudroit que cela fût, pour en établir une espece particuliere.

Le sujet de la troisieme observation de M. Duverney sur la fracture en long, est un Garde-ducorps, qui étant à cheval & en bottes, reçut, vers la partie moyenne de la jambe un coup de pied de cheval. La douleur sut d'abord

108 Discours sur le Traité très-aigue, elle fut suivie d'un engourdissement qui la rendit moins vive. Vingt-quatre heures après, le malade se plaignit d'une grande chaleur; il se fit une escarre à la peau, & le malade guérit en peu de tems. Au bout de trois mois il fentit une douleur pongitive permanente. L'os étoit exostosé : on sit une incisson pour le découvrir : il y avoit, dit M. Duverney, une fente très-apparente, très-longue & très-profonde. On fit sauter l'excédent de l'os avec la gouge & le maillet de plomb. Dans les derniers coups, il sortit du sond de la fente une liqueur jaunâtre, & très-puante: au pansement suivant, on appliqua sur la crête du tibia trois couronnes de trépan, les unes à côté des autres; l'on fit sauter les ponts, & la moëlle se trouva abscédée. Le malade sut guéri au bout de quatre mois, ou environ.

Il y a dans cette observation des circonstances qui en rendent l'exposé fort suspect. L'on y voit un homme guéri en peu de jours d'une contusion à l'os. Au bout de trois mois des douleurs fort

des Maladies des Os. 109 vives déterminent à faire une incision sur une exostose assez légere : dans l'hypothése de la félure primitive, l'exostose seroit un cal défectueux, qui auroit rempli la fente. On dit qu'à l'instant de l'opération, elle parut fort longue & fort profonde; on ne l'avoit cependant pas apperçue à travers les tégumens, fort minces sur la surface interne du tibia. Cette fente longue & profonde ne pénétroit pas jusqu'au canal, quoique le centre de l'os fût abscédé. Voisi à quoi se réduit le fait. Le coup de pied a causé une contusion à l'os; elle a été suivie de tuméfaction de la substance, & d'abscès dans le canal. L'exostose détruite, & le canal ouvert par les couronnes du trépan, il y eut une fente longue & profonde à l'os: c'étoit l'effet de la déperdition de substance que l'Art avoit faite: on voit assez par le récit même de l'Observateur, que la fente n'a pû être primitive. Supposerons-nous, pour ne pas insister sur l'insidélité de cette narration, que la tuméfaction de l'os s'étoit faite par deux éminences oblongues, qui

laissoient entre elles une goutiere ou sinuosité contre nature, qu'on pouvoit prendre pour une sente longue & prosonde. Mais revenons au premier principe; il n'ya point eu dans ce cas de fracture en long, si cette fracture est physiquement impossible: or cette impossibilité est démontrée; car il n'y a aucune percussion extérieure capable de fendre l'os, qui ne doive, à plus sorte raison, le casser entiérement suivant son épaisseur.

Nous allons combattre, par occalion, un Auteur célebre, dont le nom peut donner du crédit à l'opinion erronée de la fracture en long: c'est M. Heister, qui croit que personne n'a pû en démontrer l'impossibilité par des raisons invincibles: il prétend voir des exemples évidens de cette espece de fracture, dans des Auteurs dignes de foi. Il cite la Dissertation de Heyne sur les principales maladies des os, & la Chirurgie-pratique de Wurtzen (Felix Wurtzius) dont les observations sur ce point de l'Art ne peuvent, dit-il, être lues avec assez d'attention. M. Heister ne donne cependant au-

des Maladies des Os. cun signe pathognomonique de la fracture en long : les accidens, dont il fait mention, conviennent à la contusion de l'os. Nous remonterons aux fources qu'il indique, pour faire connoître combien il s'est abusé dans le jugement qu'il a porté d'après les faits auxquels il renvoie ses Lecteurs. L'on voit d'abord par le titre de l'essai de M. Heyne, qu'il n'y est point du tout question des fractures. * La lecture la plus attentive de l'endroit marqué par M. Heister **, n'établit point la possibilité de la fracture en long. Heyne y parle des abscès de la moëlle qui sont l'effet de l'acrimonie rance à laquelle l'huile médullaire est sujette. Le virus vénérien produit la corruption des os par la dépravation du suc moëlleux. La forte contusion

* JOANNIS CH. HEYNE Sueci Tentamen Chirurgico-Medicum, de præcipuis Offium Morbis, scilicet, inflammatione, abscessu, & ulcere periostii, osseæ substantiæ, & ipsius denique ossium medullæ, incensioni ac phlegmoni mollium partium, seu fundamento, supersiructà; necnon de carie ossis, spina ventosa & rachitide. Cum figuris.

** Instit. Chirurg. Part. I. lib. 2. de frac-

turis offium, cap. 1, no. 3.

Discours sur le Traité de la substance de l'os est souvent suivie de suppuration; une petite esquille qui pique le périoste interne, ou qui comprime la moëlle, attire l'inflammation & la suppuration dans le canal offeux: Heyne s'étaie sur cette proposition, de l'autorité des deux Fabrices, qui ont vû, trois ans après une fracture, la suppuration putride de l'intérieur de l'os; & pour prouver les suites fâcheuses d'une telle putréfaction, il rapporte une observation qui lui a été communiquée par un très-habile Chirurgien de Leyde. Un homme se plaignoit de souffrir des douleurs insupportables depuis le milieu du tibia jusqu'à la malléole interne, où il parut au bout de quelques jours une tumeur du volume d'un œuf. Il sortit, par l'ouverture qu'on en fit, une assez grande quantité de sérosités sanieuses : l'os étoit à nud, & l'on s'apperçut qu'il étoit pareillement dépouillé de son périoste jusqu'au milieu de la jambe; l'ouverture fut continuée jusqu'à cet endroit, où étoit la fource du mal: l'on y découvrit une ouverture transversale qui péné-

des Maladies des Os. troit dans le canal, d'où sortoit la matiere âcre qui avoit causé la carie & la gangrène. Il n'est fait mention dans ce cas, ni de contusion extérieure, ni de fracture, comme causes occasionnelles des accidens. Heyne appelle l'ouverture de l'os, fissura; parce qu'elle avoit la forme d'une fente; & comme le même mot latin sert à exprimer la félure, ou fracture en long, Heister a cru qu'il en étoit question dans ce fait. Fissura satis ampla in medio offis transverso, n'ajamais signissé une fracture en long. Il insiste beaucoup plus sur l'autorité de Wurtzen, Chirurgien, qui avoit une très-grande réputation à Bâle, & dont la Chirurgie publiée en Allemand en 1576, fut traduite, d'abord en Latin en 1642, puis en François en 1646, par les soins de Riolan. Il avoit eu connoissance de cet Ouvrage étant à Cologne au service de la Reine mere de Louis XIII, Marie de Médicis. J'ai lû, avec toute l'application possible, le chapitre où Wurtzen traite de la fracture en long. Cet Auteur pose par-tout en

114 Discours sur le Traité, &c. fait, ce qui est en question. Il asfure avoir guéri des malades après 15 années de douleurs, que les plus grands Médecins disoient être catharres ou rhumatismes, & qui ne reconnoissoient d'autre origine qu'une fracture en long : il promet, & ne donne pas le diagnostic de cette fracture supposée: les signes démonstratifs de telles fentes seront, dit-il, déclarés en leur lieu, lorsque je traiterai des maux incurables; & il n'en parle point. Il explique sommairement la maniere de placer les attelles pour la fracture en long des différens os. Dans sa prévention sur la possibilité de cette fracture, il va jusqu'à dire que la plûpart des panaris viennent de la fracture en long des phalanges. M. Heister ne s'est pas apperçu que tout cela étoit ridicule : il renvoie à la lecture de cet Auteur ceux qui voudront approfondir la matiere. Je ne crois pas qu'il y ait rien de mieux à faire pour se convaincre de la fausseté du sentiment qui y est soutenu.

CATALOGUE

DES OUVRAGES PUBLIE'S contre le Traité des Maladies des Os.

I. Journal des Sçavans, article second, du mois de Mars 1724. par M. Andry.

II. Dissertation sur une Machine inventée pour réduire les luxations, où l'on fait voir le danger qu'il y a de s'en servir. Paris, au Palais, chez Jean-Raoul Morel, Libraire, à l'Image S. Jean. 1724. avec Approbation & Privilege du Roi, in-12.

pagg. 52.

L'Approbation de M. Burette, Médecin & Censeur Royal, ne porte que ces mots.... a Vû par » ordre de Monseigneur le Garde » des Sceaux. A Paris le 7 Mai » 1724 ». M. Petit sut traité moins favorablement par ses Confreres. Voici l'Approbation de deux Chirurgiens... a Nous soussignés Maîtres Chirurgiens-Jurés à Paris,

116 CATALOGUE.

» certifions avoir lû avec attention
» la présente Dissertation, dans
» laquelle nous n'avons rien trou» vé qui ne soit digne d'être don» né au Public, n'étant qu'une ré» ponse à la Présace, & une résu» tation de la Machine de l'Au» teur dont elle parle ». A Paris,
ce 29 Avril 1724. Signé, DuterTRE, Doyen, ancien Prevôt. DELON, ancien Prevôt.

III. Lettre à l'Auteur de l'article second du Journal des Sçavans, du mois de Mars 1724, écrite au sujet du Traité des Maladies des Os. Par M***. Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, avec l'Approbation de M. Winslow, du 24 Mars 1724. in-12. On y a joint l'article du Journal des Sçavans. Pagg. 98.

IV. Lettre écrite au sujet de la Réponse faite par le sieur l'Etit, dans l'Amphithéatre de S. Côme, à la Dissertation qui a paru contre sa Machine. Paris, au Palais, chez Jean-Raoul Morel, Libraire, à l'image S. Jean. 1724. avec Approbation

CATALOGUE. 117 & Privilége du Roi, in-12. pagg. 24. Le Vû de M. Burette est du 26 Octobre.

V. Journal des Sçavans, Janv. 1725.

Lettre écrite à M. l'Abbé Bignon, Conseiller d'Etat ordinaire, Bibliothécaire du Roi, & Président de l'Académie Royale des Sciences, par M. Winslow, de la même Académie, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, & Censeur Royal des Livres; au sujet des deux Approbations qu'il a données; l'une au Traité des Maladies des Os, & l'autre à la Lettre adressée à l'Auteur de l'article second du Journal des Sçavans du mois de Mars 1724. contre le même Traité.

VI. Examen de divers points d'Anatomie, de Chirurgie, de Physique, de Médecine, &c. par M. NICOLAS ANDRY, Lecteur Royal, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, ci-devant Professeur en Chirurgie dans les Ecoles de la même Faculté, au sujet de deux Lettres plaintives, à lui écrites par un Chirurgien de Paris, touchant l'extended.

118 CATALOGUE.

sçavans, de quelques-unes des fautes d'un Traité de ce Chirurgien, sur les Maladies des Os. Paris, chez Lottin & Chaubert, 1725. avec Approbation & Privilége du Roi, in-12, pagg. 190, sans l'Avertissement de 21.

VII. Seconde édition de la Lettre n°. III. Paris, chez Pissot, avec Approbation nouvelle par M. Afforti, du 18 Mai 1725.

VIII. Dissertation en forme de Lettres, au sujet des Ouvrages de l'Auteur du Livre sur les Maladies des Os; où l'on examine plusieurs points de Chirurgie & d'Anatomie, à l'occasion du Livre des Maladies des Os, & des Mémoires que le même Auteur a donnés à l'Académie Royale des Sciences. Par M***. On trouve à la suite de la Dissertation, Le Chirurgiens qui exercent la Médecine. Par M. A. R. D. E. M. Paris, chez Babuty, 1736. avec Approbation & Privilége du Roi, in-12. pagg. 307. & 89.

IX. QUESTIO MEDICO-CHIRURGIS

CATALOGUE: 119

e a quodlibetariis disputationibus mane discutienda, in Scholis Medicorum; die Jovis 3. Aprilis 1732. Præside M. NICOLAO ANDRY, Doct. Med. Reg. Med. Prof. & ant. Facult. Dec. An inhumeri luxatione Ambe potius, quam scala, janua, polyspastusque iterato re-novata? Affirm. in-4°. pagg. 6.



err And in about 19 distinction of the September Madesonate the Linus Stuffering and Studied office MICOLLO ANDRE DOR MICHER ST Wed. Frof. & ant. Pacule. Delv oter Allum, inser.









